Ste Jamme sur Sarthe

St Jean d'Assé

Neuville sur Sarthe

Courceboeufs

Souligné sous Ballon

Maine Cœur de Sarthe

St Pavace

La Bazoge

13 communes

Joué l'Abbé

Souillé

Montbizot

Teillé

Ballon-St Mars

La Guierche

Rapport d'activités 2018

Sommaire

Première partie : Institution et Fonctionnement

Le territoire	Page 5
Les compétences exercées	Page 6
La vie institutionnelle	Page 11
Les organismes d'adhésion	Page 21
Les moyens humains et bilan social	Page 31
Les moyens financiers	Page 34

Deuxième partie : Activité communautaire

Contrat de ruralité	Page 39
Développement économique	Page 40
Aménagement de l'espace Bâtiments	Page 47
Action sociale	Page 52
Environnement	Page 60
Promotion et Animation du territoire	Page 65

Préambule

Article L5211-39 du CGCT prévoit:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Première Partie:

Institution et Fonctionnement

Première partie

Institution et Fonctionnement

Le Territoire

La communauté de communes *Maine-Cœur-de-Sarthe* est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Sarthe. Sa superficie est de 188,07 km².

Créée le 1er Janvier 2017, elle est le résultat de la fusion des communautés de communes des *Rives de Sarthe* et des *Portes du Maine*.

Cette nouvelle communauté de communes est constituées de treize communes. Au 1er Janvier 2018, sa population municipale était de 21 545 habitants, sa densité est de 114 habitants par km². Elle est comprise dans le territoire du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays du Mans.

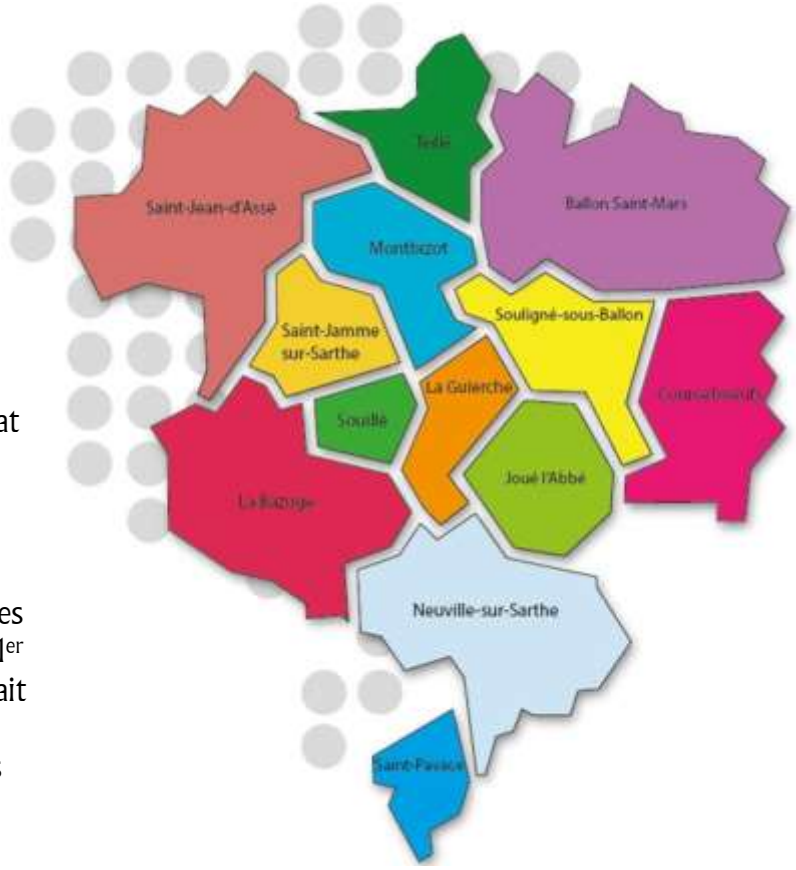

Communes	Population
Ballon-Saint Mars	2220
Courceboeufs	640
La Bazoge	3733
La Guierche	1097
Joué l'Abbé	1320
Montbizot	1858
Neuville sur Sarthe	2460
St Jean d'Assé	1733
St Pavace	2010
Ste Jamme sur Sarthe	2100
Souillé	670
Souligné sous Ballon	1205
Teillé	499
CDC Maine Cœur de Sarthe	21 545

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE

Créée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 , la CCMCS a au cours de cette année 2018, faisant suite aux travaux préalables à la fusion, harmonisé les compétences des deux anciens EPCI et développé des actions en matière sociale et précisé la compétence gemapi.
Les compétences présentées ci-dessous figurent dans **l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018.**

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1-1 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur

➢ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

⇨ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

⇨ Etude et promotion des transports collectifs multimodaux. Promotion et mise en réseau des acteurs de la mobilité.

➢ schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

1-2 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

➢ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
➢ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

➢ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
⇨ Gestion et entretien du commerce multi services de Ballon-Saint Mars Jusqu'à l'échéance du bail emphytéotique du 13 février 2020

➢ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

1-3 : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

1-4 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES (suite)

1-5 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-1 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

➢ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux :

⇨ Elaboration, suivi et gestion d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement,
⇨ Balisage et entretien (hors structure) des sentiers, itinéraires de randonnées pédestres, parcours VTT et équestres,
⇨ Entretien, gestion et animation du parcours de pêche implanté à Saint-Jean-d'Assé,

➢ Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie :

⇨ Information et promotion des actions sur les économies d'énergie.

2-2 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

➢ Gestion du parc de logements communautaires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts.
➢ Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition-réhabilitation de logements locatifs.

2-3 : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

➢ Etudes techniques et de faisabilité d'équipements sportifs et culturels à vocation communautaire,
➢ Halle de sports rue de Moulins à Ballon - Saint Mars
➢ Espaces multisports de plein air (de type « city stades »,
➢ Tennis couverts à Saint-Pavace et à la Bazoge,
➢ Courts de tennis extérieurs à Saint-Pavace, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe et Sainte-Jamme-sur-Sarthe

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

2-4 : ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2-4-1 - Actions en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

- Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE),
- Accueil collectif pour les 0-3 ans,
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'enfance en périodes de vacances scolaires
- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour la jeunesse
- Activités, accueils, animations et accompagnements des jeunes,
- Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'enfance les mercredis

2-4-2 - Mise en œuvre d'une action sociale transversale et d'animation globale sur le territoire :

- Participation aux frais de logistique et de pilotage du centre social du territoire
- Accompagnement financier et/ ou matériel des actions menées par le centre social dans le cadre du projet de territoire de la communauté et du projet social
- Mise à disposition d'équipements, des sites nécessaires à la mise en œuvre des actions menées par le Centre social comprenant :

⇨ Le centre social, maison de l'intercommunalité, à Ballon - Saint Mars,
⇨ Le chalet d'activité de la base de loisirs de Montbizot,
⇨ La grange, rue de Lansac, à Ballon - Saint Mars,

- Le soutien aux structures d'accueil intercommunales d'information et d'orientation des publics en difficulté.
- Prise en charge des cotisations à l'Epicerie Sociale et Solidaire

2-4-3 - Actions en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes isolées

Est d'intérêt communautaire l' action suivante :

- le soutien aux établissements publics habilités au titre de l'aide sociale, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap par :

⇨ Garantie d'emprunt
⇨ Aide à l'investissement

LES COMPETENCES FACULTATIVES

3-1 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

➢ Contrôle des installations d'assainissement autonome et gestion d'un SPANC.

3-2 : ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE

➢ Promotion des actions sportives, socioculturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative, s'organisant autour de trois piliers :
⇨ La citoyenneté,
⇨ L'individu au cœur de l'action,
⇨ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

4-3-3 : SANTE

➢ Création et gestion d'un pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires et cabinets d'appui sur le territoire de la communauté de communes.

4-3-4 : SERVICES DE SECOURS ET D'INCENDIE

➢ Prise en charge de la contribution incendie des communes adhérentes.

4-3-5 : GENDARMERIE

➢ Acquisition foncière, construction et entretien de la caserne de gendarmerie implantée sur la commune de Ballon - Saint Mars,

4-3-6: AUTRES ACTIONS

➢ Soutien aux réseaux et aux manifestations de promotion du tissu économique sur le territoire de la communauté de communes.

⇨ **1 :** Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE du bassin de la Sarthe aval, du bassin de la Sarthe amont et du bassin de l'Huisne
⇨ **2** : Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les SAGE du bassin de la Sarthe aval, du bassin de la Sarthe amont et du Bassin de l'Huisne.
⇨ **3** : Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Nouveauté 2018

Prise en charge des contributions à l'Epicerie Sociale et Solidaire et organisation de la compétence accueil des mercredis

LES STATUTS PREVOIENT EGALEMENT

PRESTATION DE SERVICES

En vertu de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la communauté de communes et les communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

INTERVENTIONS EXTRA TERRITORIALES

En vertu de l'article L. 5211-56 du CGCT, la communauté de communes pourra être habilitée par les présents statuts à intervenir à l'extérieur de son périmètre.

ADHESION A DIVERS ORGANISMES

En vertu de l'article L. 5214-27 du CGCT, la communauté de communes peut adhérer à tout syndicat mixte et à divers organismes sur simple décision du conseil communautaire.

Les statuts de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe sont consultables sur le site internet

Réorganisation des vice-présidences suite à la demande de retrait de Monsieur David CHOLLET
7 Vice-Présidents

Présidente

Véronique CANTIN
Maire de Neuville sur Sarthe

Vice-Présidents

Eric BOURGE
1er Vice-Président
Maire de La Guierche
Commission
Développement
Economique

Max PASSELAIGUE
2 ème Vice-Président
Maire de St Pavace
Commission Aménagement de l'Espace, bâtiments, voirie, Numérique

Sylvie HERCE
3 ème Vice-Président
Conseillère municipale à La Bazoge
Commission Action sociale
Volet Petite Enfance - Enfance

Maurice VAVASSEUR
4 ème Vice-Président
Maire de Ballon-St Mars
Commission Action sociale
Volet Jeunesse, accompagnement des habitants et politique médicale

Jean-Michel LERAT
5 ème Vice-Président
Conseiller municipal de Ste Jamme sur Sarthe
Commission Environnement
Volet déchets ménagers, entretien des chemins et espaces verts

Alain BESNIER
6 ème Vice-Président
Maire de Montbizot
Commission Environnement
Volet Eau, Assainissement et GEMAPI

Emmanuel CLEMENT
7 ème Vice-Président
Maire adjoint de St Jean d'Assé
Commission Promotion et Animation du Territoire

A retenir
20 membres du bureau

Le Bureau

Courceboeufs
Jean-Claude BELLEC

Ballon-St Mars
Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON

Joué l'Abbé
Janny MERCIER

La Guierche
Eric BOURGE

La Bazoge
Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS

Neuville sur Sarthe
Véronique CANTIN
Alain JOUSSE

St Jean d'Assé
Emmanuel CLEMENT

Montbizot
Alain BESNIER

St Pavace
Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN

Souillé
Michel LEBRETON

Ste Jamme sur Sarthe
Jean-Luc SUHARD
Jean-Michel LERAT

Souligné sous Ballon
David CHOLLET

Teillé
Michel MUSSET

2018, c'est :

8 Bureaux communautaires
35 délibérations

A retenir
38 conseillers
communautaires

Le Conseil Communautaire

Conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT et aux décisions retenues par chacun des conseils municipaux des communes membres de la CCMCS , le Préfet de la Sarthe a arrêté le nombre de sièges de conseillers communautaires à 38.

Le Conseil Communautaire est composé depuis le 16 janvier 2017 de 38 délégués titulaires, et de 3 suppléants.

Ballon-St Mars
Maurice VAVASSEUR
Jean-Louis ALLICHON
Nelly LEFEVRE
Jean-Yves GOUSSET

La Bazoge
Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Sylvie HERCE
François DESCHAMPS
Annie MEDARD
Bernard BALLUAIS

Neuville sur Sarthe
Véronique CANTIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Christophe FURET
Florence THISE

Courceboeufs
Jean-Claude BELLEC
Lionel DANGEARD
Suppléant voix consultative

La Guierche
Eric BOURGE
Françoise ROSALIE

St Jean d'Assé
Emmanuel CLEMENT
Marie-Claude LEFEVRE
Katel GODEFROY

Ste Jamme sur Sarthe
Jean-Michel LERAT
Jean-Luc SUHARD
Véronique PIERRIN
Valérie BEAUFILS

Teillé
Michel MUSSET
Jean-Claude DEBUSSY
Suppléant voix consultative

Joué l'Abbé
Janny MERCIER
Dominque LUNEL

Montbizot
Alain BESNIER
Pascale SOUDEE
Eric VERITE

St Pavace
Max PASSELAIGUE
Philippe COUSIN
Patricia LALOS
Jean-Claude MOSER

Souillé
Michel LEBRETON
Marcelle LANCELEUR
Suppléante Voix consultative

Souligné sous Ballon
David CHOLLET
Nelly CABARET

2018
c'est :

8 conseils communautaires
152 délibérations

Dates des conseils et bureaux communautaires

Toutes les séances communautaires sont programmées le lundi.

Qu'il s'agisse des conseils, bureaux ou réunions de Vice-présidents.

Toutes les réunions de bureaux sont à Sainte Jamme (siège social de la Communauté de Communes). Ces réunions sont publiques.

Les conseils communautaires tournent sur chaque commune suivant l'ordre alphabétique des communes. Ces réunions sont publiques.

Les réunions de VP se tiennent sur des sites différents suivants les sujets évoqués.

Conseils communautaires

22 janvier 2018
(Saint Jean d'Assé)

19 février 2018
(Saint Pavace)

26 mars 2018
(Sainte Jamme sur Sarthe)

28 mai 2018
(Souillé)

2 juillet 2018

10 septembre 2018
(Teillé)

15 octobre 2018
(Ballon Saint Mars)

10 décembre 2018
(Courceboeufs)

Bureaux Communautaires

16 janvier 2018

5 février 2018

12 mars 2018

23 avril 2018

31 mai 2018

18 juin 2018

24 septembre 2018

19 novembre 2018

Les procès verbaux sont consultables sur le site internet

Les commissions thématiques (1)

Organisation et Coopération territoriale
Max PASSELAIGUE Vice-Président
Michel GUITTIERE
Michel LALOS
Véronique YVARD
Dominique DORIZON
Janny MERCIER
Dominique LUNEL
Bernard BALLUAIS
Michel LALANDE
Françoise ROSALIE
Françis CLAIRET
Alain JOUSSE
Laurent CAURET
Emmanuel CLEMENT
Jacky GARNIER
Jean-Luc SUHARD
Valérie BEAUFILS
Michel LEBRETON
Patrice LAURENT
Dominique CHAUMILLON

Développement économique
Eric BOURGE Vice-Président
Jean-Louis ALLICHON
Yves BOLLEE
Véronique YVARD
Lionel DANGEARD
Janny MERCIER
Karl MEGY
Christian BALIGAND
Michel LALANDE
Gérard SIDOT
Roger CHANTELOUP
Laurent CAURET
Emmanuel CLEMENT
Jean-Claude MOSER
Frédérique BOURILLON
Patrick BAZYNSKI
Serge BARANDAO
David CHOLLET
Nelly CABARET
Cyrille FROGER

Aménagement de l'espace - Bâtiments
Max PASSELAIGUE Vice-Président
Yves BOLLEE
Lionel DANGEARD
Janny MERCIER
Christian BALIGAND
Pascal PAINEAU
Jocelyne PICHON
Caroline EVRARD
Jean FARCY
Marie-Claude LEFEVRE
Marcel HEURTAULT
Philippe LHUISSIER
Philippe COUSIN
Frédérique BOURILLON
Jean-Luc SUHARD
David SIMON
David CHOLLET
Vincent LAUNAY
Fabien TORTEVOIS
Michel MUSSET

Les commissions thématiques (2)

Action sociale – Petite Enfance - Enfance
Sylvie HERCE Vice-Présidente
Maurice VAVASSEUR
Marie CHEUTIN
Charlotte GUILLON
Christelle SUPERA
Pierre ETCHEBERRY
Dominique LUNEL
Annie MEDARD
Florence THISE
Sylvie DUCHESNE
Sylvie LEFEUVRE
Stéphanie GUYON
Catherine LUSSEAU-PORCHER
Madeleine LEHOUX
Marie-Claude LEFEVRE
Patricia LALOS
Max PASSELAIGUE
Caroline PAULIN
Patrick BAZYNSKI
Florence ROUSSEAU
Frédérique BOURILLON
Marcelle LANCELEUR
Véronique POIRIER
Cyrille FROGER

Action sociale – Famille – Vie Sociale
Maurice VAVASSEUR Vice-Président
Marie CHEUTIN
Pierre ETCHEBERRY
Fabien BELLENFANT
Isabelle PASCOT
Dominique LUNEL
Sylvie HERCE
Annie MEDARD
Régine RONCIERE
Véronique BUREL
Florence THISE
Véronique JULIENNE
Stéphanie GUYON
Catherine LUSSEAU-PORCHER
Madeleine LEHOUX
Marie-Claude LEFEVRE
Patricia LALOS
Caroline PAULIN
Patrick BAZYNSKI
Florence ROUSSEAU
Frédérique BOURILLON
Yvette LEROUX
Vincent LAUNAY

Environnement : gestion des déchets, espaces verts, chemins
Jean-Michel LERAT Vice Président
Laurent RAVENEL
Jean-Yves GOUSSET
Gilles BRISON
Jean-Claude GUILMIN
Jérôme CHARTRAIN
Pascal CHOPLIN
Evelyne REGOUIN
François DESCHAMPS
Alain TOUTAIN
Michel GUY
Christophe FURET
Alain JOUSSE
Yves SECHET
Eugène BESNARD
Richard MAREAU
Katel GODEFROY
Jean-Luc SUHARD
Henri BRIER
Aymeric LEPELTIER
Francis LETAY
Cyrille FROGER
Michel MUSSET

Les commissions thématiques (3)

Environnement : GEMAPI, AEP, Assainissement
Alain BESNIER Vice-Président
Jean-Yves GOUSSET
Laurent RAVENEL
Jean-Claude BELLEC
David SOUCHU
Jacky GRAFFIN
Alain TOUTAIN
Alain JOUSSE
Jean FARCY
Eric VERITE
Alain BESNIER
Christophe RAMADE
Marcel HEURTHAULT
Jean-Claude MOSER
Jean-Luc SUHARD
Henri BRIER
Jean-Michel LERAT
Franck VAVASSEUR
Francis LETAY
Vincent LAUNAY
Michel MUSSET

Promotion et Animation du Territoire
Emmanuel CLEMENT Vice-Président
Nelly LEFEVRE
Marcelle TROTTE
Jean-Yves GOUSSET
Marie CHEUTIN
Stéphanie BARANTIN
Patrick RIVIERE
Philippe IMBERT
François DESCHAMPS
Bernard BALLUAIS
Bertrand TIREAU
Françoise ROSALIE
Florence THISE
Christophe FURET
Pascal SOUDEE
Caroline EVRARD
Jacques SURMONT
Sébastien PLE
Maryse REDUREAU
Valérie HUART
Yves RABANT
Michèle BONRAISIN
Véronique PIERRIN
Annie NEVEU
Jacques POURRIAU
Catherine CHALIGNE
Nelly CABARET
Cyrille GUELFF
Emilie PRENANT
Patrice LAURENT
Dominique CHAUMILLON

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel LALANDE	Michel LALOS Jean-Claude BELLEC Janny MERCIER Michel LALANDE Eric BOURGE Laurent CAURET Véronique CANTIN Emmanuel CLEMENT Jacky GARNIER Jean-Luc SUHARD David CHOLLET Michel LEBRETON Michel MUSSET	Jean-Louis ALLICHON Lionel DANGEARD Pascal CHOPLIN Christian BALIGAND Francis CLAIRET Alain BESNIER Jean FARCY Jacques SURMONT Max PASSELAIGUE Valérie BEAUFILS Cyrille FROGER Marcelle LANCELEUR Gilles YZEUX

La représentation communautaire dans les associations

Les Fondeurs d'Antoigné
Emmanuel CLEMENT
Jean-Michel LERAT

La maison des Projets centre social de Ballon-St Mars
Véronique CANTIN
Sylvie HERCE
Maurice VAVASSEUR

Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe
Marcelle TROTTE
Isabelle PASCOT
Dominique LUNEL
François DESCHAMPS
Françoise ROSALIE
Pascale SOUDEE
Christophe FURET
Emmanuel CLEMENT
Maryse REDUREAU
Daniel COULEARD
Nelly CABARET
Pascal DAILLIERE
Michel MUSSET

La représentation communautaire dans les autres instances

Mission Locale
Sylvie HERCE

Maison de l'Emploi et de la Formation
Maurice VAVASSEUR

Comité de suivi PCAET
Elu: Jean-Michel LERAT
Technicien : Pascal BOEDEC

Commission Locale de l'Eau
Véronique CANTIN en tant que conseillère départementale
Maurice VAVASSEUR en tant que Maire de Ballon
Alain BESNIER, VP en charge de la GEMAPI

Membres du CNAS Comité National d'Action Sociale
Représentant des élus : David CHOLLET
Représentant du personnel: Christine HABERT

Elus référents sécurité routière pour la Préfecture
Jean FARCY
Jean-Luc SUHARD

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Le Pays du Mans est un **syndicat mixte ouvert** *(avec le conseil Départemental de la Sarthe)* créé le 14 octobre 2002. Il représente 270 000 habitants, répartis sur 45 communes et 791,5 km² environ.
Toutes les communes du Pays / SCoT font partie d'**une structure intercommunale** à fiscalité propre, regroupées au sein d'**une communauté urbaine** (Le Mans Métropole) et de **trois communautés de communes** *(Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé Bélinois, Sud-Est du Pays Manceau).*
Le Pays du Mans est un territoire de projets, un espace d'animation et de mutualisation au service des ses collectivités membres et des acteurs de son territoire.

La participation à ce Syndicat est de :
24 776,75€ pour 2018
Sur la base de 1,15 € par habitant.

Et 7 540,75 € pour le SCOT
sur la base de 0,35 € par habitant

Les subventions perçues en 2018 pour les opérations financées grâce à la contractualisation avec la région des Pays de la Loire: financements NCR:
Pôle tertiaire de la Guierche: 150 000 €
Cabinet d'appui du pôle santé de la Bazoge: 84 000 €
Plus le financement de projets communaux

PAYS DU MANS
GRAND HORIZON

SCoT
PAYS DU MANS

Les organismes d'adhésion (1)

Membres commissions Pays du Mans

P : Jean-François SOULARD	P : Véronique CANTIN	P : David CHOLLET	P: Bruno LECOMTE
Coordination transports collectifs	**Finances, Contracualisations et partenariats**	**Promotion du Territoire : tourisme et culture**	**Suivi et mise en œuvre du SCoT**
Eric BOURGE	Jean-Claude BELLEC	David CHOLLET	Eric BOURGE
Maurice VAVASSEUR	Gilles YZEUX	Emmanuel CLEMENT	Maurice VAVASSEUR
Max PASSELAIGUE	FARCY Jean	Pascal DAILLIERE	Marie-Claude LEFEVRE
BALIGAND Christian		Nelly CABARET	
MUSSET Michel		François DESCHAMPS	
Alain BESNIER			
Katel GODEFROY			

Membres SCoT et PCAET du Pays du Mans

7 TITULAIRES	3 SUPPLEANTS
Véronique CANTIN	Alain BESNIER
David CHOLLET	Marie-Claude LEFEVRE
Eric BOURGE	Alain JOUSSE
Max PASSELAIGUE	
Maurice VAVASSEUR	
Michel LALANDE	
Janny MERCIER	

Membres comité syndical Pays du Mans

10 TITULAIRES	4 SUPPLEANTS
Véronique CANTIN	Jean-Louis ALLICHON
David CHOLLET	François DESCHAMPS
Eric BOURGE	Alain JOUSSE
Max PASSELAIGUE	Jean-Michel LERAT
Maurice VAVASSEUR	
Michel LALANDE	
Janny MERCIER	
Emmanuel CLEMENT	
Alain BESNIER	
Michel MUSSET	

Les organismes d'adhésion (2)

Le Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe

Le territoire du pôle métropolitain compte plus de **340 000 habitants** et représente la quasi-totalité de l'aire urbaine du Mans. Il regroupe 7 intercommunalités, dont 4 faisant partie du Pays du Mans. Les 3 intercommunalités supplémentaires sont :
La communauté de communes de la 4CPS (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé)
La communauté de communes du Gesnois Bilurien
La communauté de communes du Val de Sarthe
Il a été créé le 27 mai 2015.

Les objectifs du pôle métropolitain :

- L'intérêt métropolitain du pôle métropolitain est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire en Sarthe. Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable, notamment dans les domaines des transports et de la santé. Ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain les actions présentant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire.
- Une opportunité en matière de déplacements et de mobilité.

La participation 2018 au Pôle métropolitain est de 6 463,50 € sur la base de 0,30 cts par habitant

Membres

Véronique CANTIN
David CHOLLET
Eric BOURGE
Max PASSELAIGUE
Maurice VAVASSEUR
Michel LALANDE
Janny MERCIER
Emmanuel CLEMENT

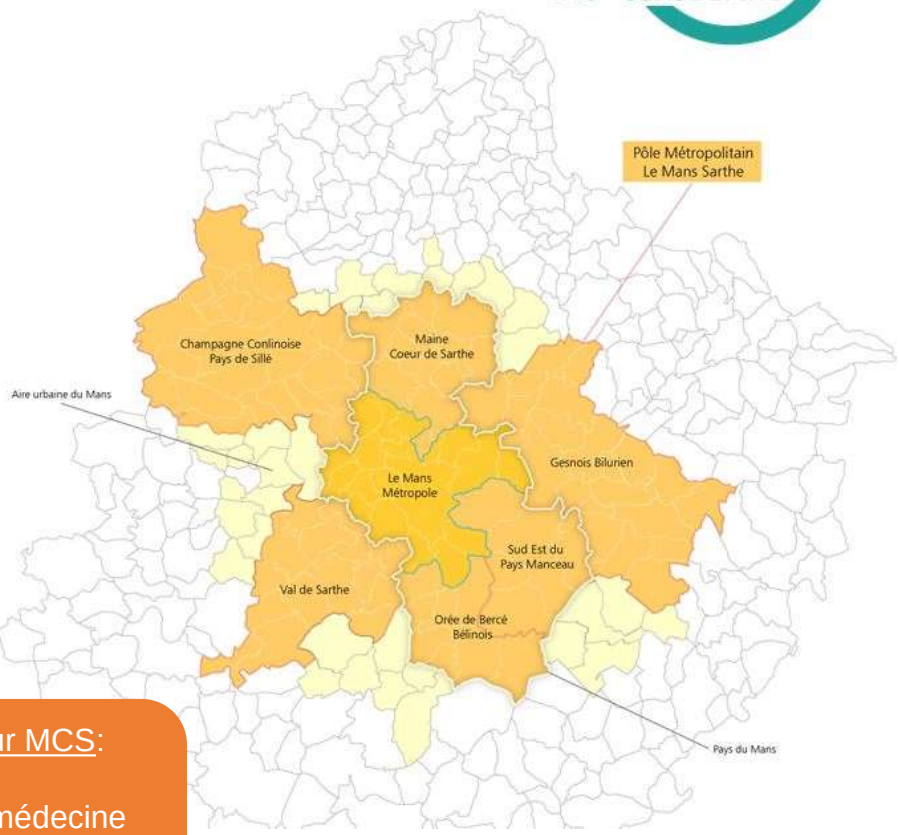

Les actions engagées sur MCS:

Expérimentation de télémédecine avec la MSP de Ballon/ARS/ Centre hospitalier Département/ CPAM

Les organismes d'adhésion (3)

Le Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage

Créé en 2004, le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) a été chargé par ses membres de réaliser, entretenir et gérer des terrains de stationnement pour les Gens du Voyage dans le périmètre élargi du Pays du Mans.

Maine Cœur de Sarthe est doté de
2 terrains d'accueil des gens du voyage gérés par le SMGV
à NEUVILLE SUR SARTHE et à ST JEAN D'ASSE

Membres

Max PASSELAIGUE	Maurice VAVASSEUR
Marie-Claude LEFEVRE	Michel MUSSET
Alain JOUSSE	Philippe COUSIN

La participation au syndicat SMGV en 2018 est de 31 671,15 € soit 1,35€ par habitant dont 1,20€ pour le SMGV et 0,15 € pour le centre social voyageur 72

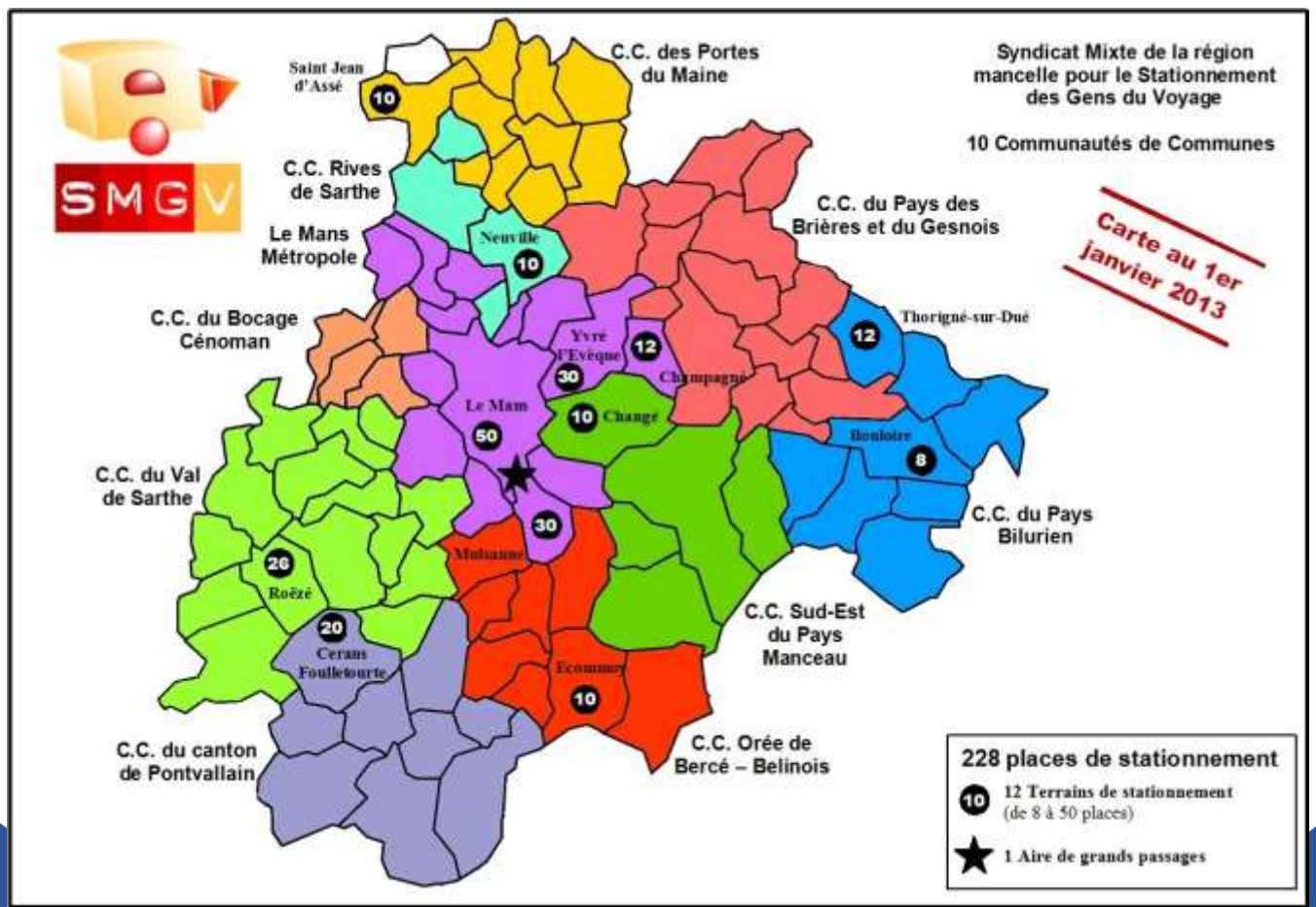

Les organismes d'adhésion (4)

Service Départemental d'Incendie et de Secours

S.D.I.S. 72
15 boulevard St Michel, 72190 COULAINES
Tél. 02 43 54 65 50, Fax : 02 43 54 65 51
Courriel : ksa@sdis72.fr

La participation financière de la CCMCS au SDIS est de 362 324 €. La contribution des communes de ex Rives de Sarthe a été transférée à la CC suite à la fusion avec les Portes du Maine qui avait la compétence: contribution incendie. Soit 16 ,46 € par habitant.

Bilan d'activité des centres d'incendies et de secours de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

		BALLON		SOULIGNE		STE JAMME	
Effectif du centre de secours		20 sapeurs-pompiers		20 sapeurs-pompiers		44 sapeurs-pompiers	
Nb d'interventions 2018		404		193		378	
Rappel 2017 et évolution		287 (+40,8%)		159 (+21,4%)		435 (-13,1%)	
Détail :	Secours à personnes	222	55%	79	40,9%	232	61,4%
	Incendies	41	10,1%	34	17,6%	36	9,5%
	Accidents	57	14,1%	23	11,9%	56	14,8%
	Opérations diverses	84	20,8%	57	29,5%	54	14,3%
Nbre d'interventions par mois (moyenne, hors mois de Juin)		27 et 99 en JUIN		13 et 52 en JUIN		28 et 70 en JUIN	
Durée moyenne d'une intervention		2h01		1h33		1h39	

938 interventions sur Maine Cœur de Sarthe

Ballon-Saint Mars	156
La Bazoge	148
Sainte-Jamme-sur-S.	110
Neuville-sur-Sarthe	104
Souligné-sous-Ballon	99
Saint-Pavace	65
Montbizot	55
Saint-Jean-d'Assé	54
Joué-l'Abbé	46
La Guierche	36
Teillé	31
Souillé	18
Courceboeufs	16

Les organismes d'adhésion (5)

La Mission Locale de l'agglomération Mancelle

Adresse du siège :
39-41 rue de l'ESTEREL
72 100 LE MANS
TEL 02 43 84 16 60

Son objet: Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans.

1 antenne mission locale et 3 permanences sur le territoire.

Maison des Projets	Claude LOCHET
Mairie de la Bazoge	Yann PICHAVENT
Ateliers ESTIM	Claude LOCHET
Antenne Coulaines Nord Campagne	

Soit l'équivalent d'un ETP de conseiller présent sur le territoire

Nombre de jeunes accueillis pour la première fois à la mission locale en 2018: 42 (contre 75 en 2017)

Nombre de jeunes accompagnés par à la mission locale en 2018: 175 (contre 205 en 2017)

Nombre de situations d'emplois déclenchés pour ces jeunes au cours de 2018: 375 (contre 204 en 2017)
Dont durables : 48 (contre 57 en 2017)

Nombre de situations en alternance au cours de l'année 2018: 11 (comme 2017)

Nombre de situations de formation en 2018 : 19 (contre 25 en 2017) dont 12 qualifiants en 2018 (contre 8 en 2017)

Nombre d'entrées dans le dispositif Garantie Jeune en 2018 : 13

La participation financière de la CCMCS à la Mission Locale est de 25 954,23€.
La contribution des communes ex Rives de Sarthe a été transférée à la CC suite à l'harmonisation des compétences au 1er janvier 2018. Soit 1,23€ par habitant.

LES ORGANISMES D'ADHESION (5)

LE SYNDICAT MIXTE DU PAID DE MARESCHE

Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la promotion du parc d'activité d'intérêt départemental de Maresché.

Le Syndicat mixte a pour objet la réalisation des études de faisabilité, l'aménagement et la promotion d'un parc d'activités destiné à accueillir toutes activités économiques intéressées par l'attractivité du site.

Suite à la réforme de 2016 le Syndicat est composé des collectivités suivantes:
- Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Maine Cœur de Sarthe
- La Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
- Maine Saosnois

Membres

T : David CHOLLET	S : Christian BALIGAND
T : Eric BOURGE	S : Jean-Luc SUHARD
T : Véronique CANTIN	S : Emmanuel CLEMENT

La participation de Maine Cœur de Sarthe pour 2018 est 13 232,97 € pour le fonctionnement et 10 817,33 € pour l'investissement.

Maine Cœur de Sarthe a renouvelé la convention de mise à disposition de son service économique pour un 1/3 de temps pour la commercialisation de la zone (convention du 1er juin 2018 au 31 mai 2021) : le montant du remboursement pour 2018 est de 15 573,80 €.

Les installations 2018 :

Entreprise CEGELEC
Terrain 3 000 M²

Girpav – BAGLIONE
Terrain 230 000 M²

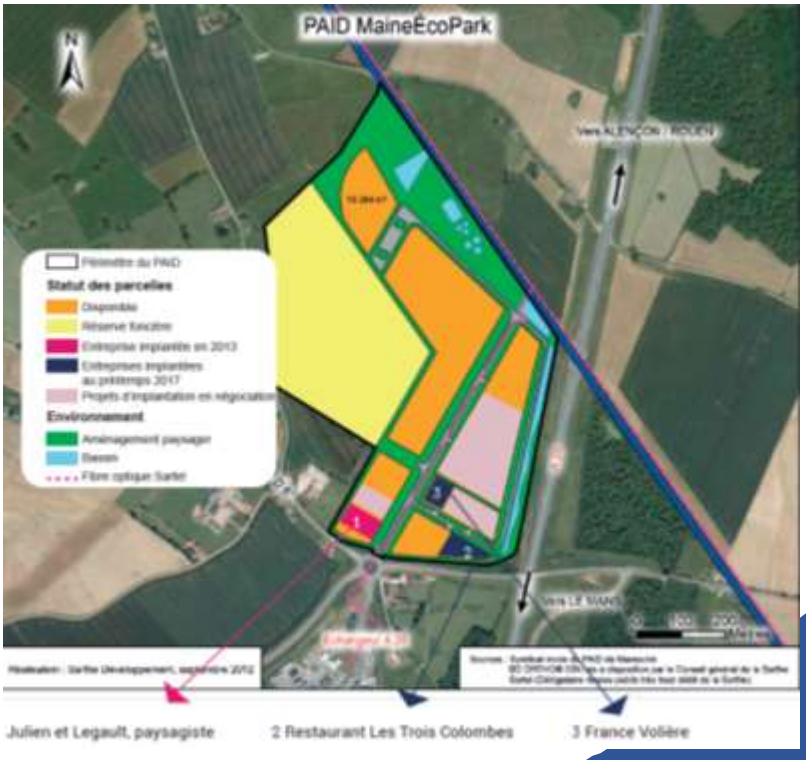

SARTHE NUMERIQUE

Suite à la fusion, la CCMCS a décidé d'adhérer à Sarthe Numérique, la CC des Portes du Maine ayant déjà conventionné avec le syndicat pour la couverture des zones blanches en fibre optique.

En 2018 les zones de Souligné sous Ballon et de Teillé ont été réceptionnées et le déploiement de Ballon Saint Mars campagne est engagé.

Programmation 2019 : Joué l'Abbé

Le financement de MCS s'élève à 338 500 € en 2018 pour 377 prises
Plus la cotisation au fonctionnement de 8 773,60 € soit 0,40 cts par habitant
Une somme de 450 000 € est programmée pour 2018.

Membres

TITULAIRES	SUPPLEANTS
David CHOLLET	Jean-Yves GOUSSET
Max PASSELAIGUE	Jean-Luc SUHARD
Michel MUSSET	François DESCHAMPS

Convention avec Sarthe Numérique signée pour une couverture totale du territoire en 2022.
Pour un engagement financier de communautaire de 1 760 000 €.

S@rthe Numérique

La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe adhère aussi:

CAUE de la Sarthe

Association des Maires de la Sarthe

Sarthe Développement

SIVOM de l'Antonnière

Mission Locale

Récapitulatif des participations 2018

organismes	population	Montant / hab	Sommes verées
SDIS			357 746,00 €
Syndicat Mixte du Pays du Mans	21545	0,80	17 236,00 €
Pays du Mans tourisme	21545	0,35	7 540,75 €
Syndicat Mixte Pôle métropolitain PCAET	21545	0,45	9 695,25 €
Syndicat Mixte Pôle métropolitain	21545	0,30	6 463,50 €
SCOT (0,35 *10 922 hab)	21545	0,35	7 540,75 €
SMGV hab (1,20 € / hab)+(0,15 € / hab centre social)	21 404	1,20 + 0,19	29 947,55 €
Subvention d'équilibre SMGV votée le 19 juin 2017			1 723,60 €
Syndicat Mixte Sarthe Numérique	21 545	0,40	8 618,00 €
PAID fonctionnement			11 702,00 €
Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise			28 000,00€
MISSION LOCALE (1,15€ x 10635 hab)	21 101	1,23	25 954,23 €
CAUE	21545	0,8	1 723,60 €
Association des Maires de la Sarthe et de France	21545		1 329,61 €
SAFER			6 000,00 €
TOTAL des participations			**521 220,84 €**

Le montant des participations aux différents organismes s'élève à 521 220,84€ soit 24,19 € par habitant.

Les moyens humains

Organigramme des services communautaires

Fabienne COURBOULAY

Directrice des Services
En charge de l'administration générale du social et des relations extérieures

Pascal BOEDEC

Directeur Technique
En charge des pôles technique, Aménagement, Environnement, Développement

ADMINISTRATION GENERALE

Accueil – Secrétariat
Communication- Tourisme-
Budget Fonctionnement
Laetitia CHOPLIN

Ressources Humaines
Budget Principal
Christine HABERT

Marchés publics – Budget ZA
Stéphanie BESLIN

MUTUALISATION

Fabienne COURBOULAY
Pascal BOEDEC

HYGIENE ET SECURITE

Séverine NICOL
Fabienne COURBOULAY

ENFANCE JEUNESSE

Coordinateur
David LEBERT
Animateur jeunesse
Mathias CZINOBER
Personnels mis à disposition de la MDP

TECHNIQUE

Bâtiment
Pascal BOEDEC

Espace verts
Nicolas LETOURMY
Jean-Michel JUET
Stanislas BEAUFILS

Entretien des locaux
Sylvie JUET

PETITE ENFANCE

Coordinatrice
Marie MORVILLERS

Secrétaire
Florine FRAT

RAMPE
Anne GARCIN
Fannie POIRIER
Sophie BOMMERT

MUTI ACCUEIL
Directrice
Julie TEMPLIER
Animatrices accueillantes
Elodie VANNIER
Marie BIGOT
Justine OGET
Angélique ESNAULT
Angélique DAVIAUD

Restauration et Entretien du linge
Stéphanie COSNARD

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères
Nicolas LETOURMY

Budget finances REOM
Stéphanie BESLIN
Séverine NICOL/
Graziella THIERRY

Agents techniques
Jean-Michel JUET
Stanislas BEAUFILS

Assainissement
Nicolas LETOURMY

DEVELOPPEMENT

Economique
Pascal BOEDEC
Nicolas MAUDET

Aménagement de l'espace
Pascal BOEDEC
Nicolas MAUDET

Développement Sportif/Culturel/Social
Pascal BOEDEC

Ressources Humaines

Synthèse du rapport annuel Femmes/Hommes 2018

Répartition des effectifs F/H) : au 31/12/2018

Pôle	Femmes		Hommes		Total	Taux de féminisation
Administration générale & Dir Générale	5	19%	0	0%	5	100%
Enfance/Jeunesse	0	0%	2	7%	2	0%
Petite Enfance	14	52%	0	0%	14	100%
Service Technique & DT	1	4%	3	11%	4	25%
Développement économique	0	0%	1	4%	1	0%
Environnement	0	0%	1	4%	1	0%
Ensemble	20	75%	7	25%	27	77%

Les femmes représentent 75 % des effectifs communautaires.
Le taux de féménisation est particulièrement important dans la filière administrative et la filière sociale (petite enfance 100 %) Les hommes sont pour leur part, fortement représentés dans les filières technique/ environnement/économie.
La collectivité s'attache par ailleurs à favoriser la mixité et la parité notamment dans les fonctions de direction générale avec au ler janvier 2017 une femme à la direction générale des services et un homme à la direction technique.
La collectivité tend à atteindre cet équilibre au niveau de l'encadrement intermédiaire avec les categories B.

Evolution du budget Ressources Humaines

Evolution des dépenses de personnel au chapitre 012

Réalisé 2017	Réalisé 2018
969 618 €	**977 068 €**
Evolution	**+0.77 %**

Evolution des emplois permanents

	31/12 /2017	31/12 /2018
Titulaires	22	18
Contractuels sur emploi permanent	5	5
Autres agents pour remplacements longue durée	5	4
Total	**32**	**27**

La communauté de communes emploie, au 31 décembre 2018, 27 agents permanents, dont 18 titulaires, 6 contractuels et 3 remplaçants.

La répartition par catégorie hiérarchique

2018	Femmes		Hommes		Total	Taux de féminisation par catégorie
Cat. A	1	4 %	2	7 %	3	**33 %**
Cat. B	5	19 %	2	7 %	7	**71 %**
Cat. C	14	52%	3	11%	17	**82 %**
Total	**20**	**75 %**	**7**	**25 %**	**27**	

Pyramide des âges

Données 31/12/2018	Femmes	%	Hommes	%	Total 2018	total	Total 2017
+ 50 ans	3	11%	1	3%	4	14 %	4
40 à 50 ans	8	30%	5	19%	13	49 %	12
30 à 39 ans	4	15%	1	3%	5	18%	7
- 30 ans	5	19%	0	0%	5	19%	9
Total	20	75%	7	25%	27	100 %	32

La pyramide des âges de l'administration communautaire est en déséquilibre avec une augmentation de + 9% pour les plus de 40.
49% des effectifs a moins de 40 ans et 14 % des effectifs a plus de 40 ans.
Avec une moyenne d'âge pour les femmes bien inférieure au niveau national (de plus de 6.1 points)

Moyenne d'âge CCMCS:
Age moyen en totalité: 41 ans
Age moyen des femmes: 39 ans
Age moyen des hommes: 44.5 ans

Effectifs et emplois

L'effectif total d'emplois de la collectivité au 31/12/2018 est de 27 agents (20 titulaires – 7 non titulaires), 77 % sont des femmes. Chiffre bien supérieur au 61.2% de taux de féminisation au niveau national mais qui s'explique par la nature des compétences éxercées par la collectivité (en particulier les modes de garde des enfants).
Les services techniques (dont les postes sont généralement occupés par des hommes) n'ont pas été transférés par les communes.

Filières	Titulaires		Non titulaires		total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
administrative	0	5	1	1	7
technique	4	2	0	0	6
sociale	0	4	0	7	11
animation	2	1	0	0	3
	6	12	1	8	27
Ensemble	22%	45%	3%	30 %	

Si l'on regarde plus précisément les effectifs par filière pour les agents titulaires, on peut noter de grandes disparités qui illustrent les stéréotypes professionnels encore bien présents dans notre société:

La filière administrative a un taux de féminisation de 86 %
La filière sociale a un taux de féminisation de 100 %
La filière technique a un taux de féminisation de seulement 33 %
La filière animation a un taux de féminisation de 33 %

Les moyens financiers

Les recettes de la communauté de communes

Le régime fiscal de la Communauté de communes est celui de la fiscalité professionnelle unique.

Les ressources de la CC

MCS se décomposent comme suit :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend :
  - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : basée sur la valeur de l'immobilier (valeur locative des biens soumis à une taxe foncière), votée chaque année par la collectivité (Taux 2018 = 24,12 %) ;
  - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont le taux fixé au niveau national selon les résultats économiques de la société ;
  - L'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), à savoir les énergies, les télécoms, les transports, qui taxe les activités non délocalisables ;
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- Les impôts ménages payés par les habitants du territoire :
  - La taxe d'habitation, (Taux 2018= 12,01%)
  - La Taxe foncière sur les propriétés bâties (Taux 2018= 2,49%)
  - La taxe foncière sur les propriétés non bâties. (Taux 2018 = 5,38%)
- Les compensations financières de l'État.
- Les dotations de l'Etat
- Les subventions d'investissement Etat région …
- Les financements CAF (subventions et prestations)

Compte administratif 2018 voté le 25 mars 2019				
	Dépenses	Recettes	excédent cumulé	
section de fonctionnement	6 563 515 €	7 179 461 €	2 643 178 €	
excédent de fonctionnement	2 373 457 €			
section d'investissement	1 864 777 €	2 134 498 €		
déficit d'exercice d'investissement	269 721 €			

CIF 2018: 0,343587

Pour 100 € dépensés dans le budget 2018

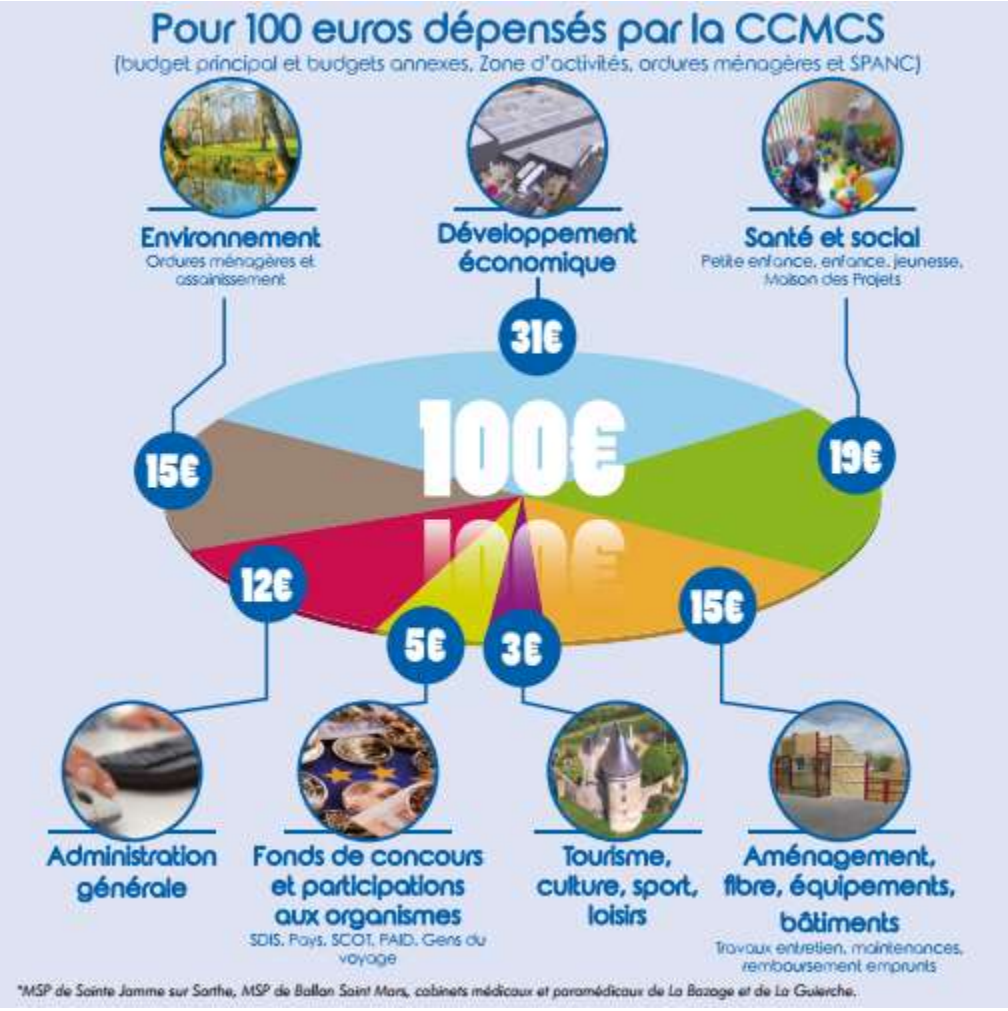

La consolidation budgétaire englobant le budget principal et 8 budgets annexes amène à une enveloppe globale de plus de 20 000 000 €, en phase avec les volontés publiques sur l'engagement des élus dans l'aménagement du territoire, le développement économique, le déploiement de services aux habitants…

La construction budgétaire 2018 a été guidée par le principe de **neutralité fiscale et financière,** pour **parvenir à maintenir la fiscalité globale communes + communauté de communes (Stabilité des taux d'imposition),** dans le respect de l'autonomie financière communale.

Les attributions de compensation versées aux communes

L'attribution de compensation de chaque commune est égale au produit de la fiscalité professionnelle des entreprises perçu par la commune l'année précédant l'application de la fiscalité professionnelle unique (2016) moins le montant des charges transférées.

Les charges transférées sont évaluées par la CLECT.

A chaque transfert de compétence vers l'EPCI , l'attribution de compensation des communes diminue.

Suite aux transferts de charges successifs, la CCMCS a versé pour l'année 2018 la somme de 2 221 913 €, répartie de la façon suivante entre chaque commune membre :

Communes membres	Montants 2018 des attributions de compensation
BALLON SAINT MARS	86 980 €
COURCEBOEUFS	4 761 €
JOUE L'ABBE	8 205 €
LA BAZOGE	635 576 €
LA GUIERCHE	8 825 €
MONTBIZOT	41 231 €
NEUVILLE SUR SARTHE	543 499 €
SAINT JEAN D'ASSE	35 067 €
SAINT PAVACE	477 709 €
SAINTE JAMME SUR SARTHE	299 677 €
SOUILLE	13 435 €
SOULIGNE SOUS BALLON	35 735 €
TEILLE	31 213 €
TOTAL CC	**2 221 913 €**

Les transferts de charges opérés en 2018 :

Les conséquences de l'harmonisation de la compétence action sociale sur le territoire,
L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des mercredis

Le compte administratif 2018 est adressé avec le présent rapport fournissant le détail des dépenses et recettes réalisées en 2018

Deuxième Partie

L'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE et LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Contrat de Ruralité : Convention financière 2018

Signature le 10 juillet 2017 avec la préfecture de la Sarthe d'un contrat de Ruralité outil de planification et de programmation d'investissement des collectivités et d'engagement financier de l'Etat.

DSIL et DETR ATTRIBUEES AU TERRITOIRE POUR L'ANNEE 2018					
Nature de la subvention Etat	Collectivité	Libellé dossier	Dépense prévue (total dépenses éligibles)	Taux	Subvention initiale
DETR	CC Maine cœur de Sarthe	Construction d'une structure petite enfance à Neuville sur Sarthe	898 000 €	25,97 %	233 211 €
DETR	Courceboeufs	Extension et réaménagement de l'école élémentaire et du restaurant scolaire	395 400 €	45 %	177 930 €
DETR	La Bazoge	Rénovation et extension de l'ancienne école maternelle pour transformation en espace de loisirs	592 000 €	40 %	236 800 €
DETR	La Guierche	Création et réfection de l'éclairage public dans le cadre des aménagements urbains et sécurité	16 204 €	50 %	8 102 €
DETR	SIVOS La Guierche-Souillé	Installation de volets roulants à l'école de Souillé	14 160 €	50 %	7 080 €
DETR	Joué l'Abbé	Création transformation et rénovation de bâtiments scolaires	14 165 €	50 %	7 083 €
DSIL « contrat de ruralité »	Montbizot	Rénovation énergétique et mises aux normes du groupe scolaire Louis Rosay	151 700 €	50 %	75 850 €
DETR	Neuville-sur-Sarthe	Réfection et amélioration de l'éclairage public	120 104 €	40 %	48 042 €
DSIL « projets structurants »	Saint Jean d'Assé	Déploiement d'une offre d'auto-partage électro mobile en territoire peu dense	41 296,32 €	80 %	33 037 €
DETR	Saint Jean d'Assé	Extension et aménagement de la mairie	285 000 €	60 %	171 000 €
DETR	Saint Pavace	Aménagement de la cour de l'école primaire	95 300 €	40%	38 120 €
DETR	Souligné sous Ballon	Mise aux normes et sécurisation de l'Eglise Saint Martin	33 670 €	60 %	20 202 €
DETR	Souillé	Opération cœur de village	26 141 €	26,65 %	6 968 €

Total DETR 2018:
934 336 €
DSIL contrat de ruralité : 75 850 €
DSIL « projets structurants: 53 239 €

Financement Etat 2018 :
1 063 425 €

La Commission Développement économique

Cette commission est présidée par Eric BOURGE, 2eme VP, en charge du développement économique.

La compétence économique:

L'aménagement, la commercialisation et la gestion des Zones d'activités

Activité principale et prioritaire de la Communauté de Communes.

Conformément au L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence suivante :
« Création aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La Communauté de Communes gère désormais 10 zones d'activités.

70 hectares de zones d'activités,
Plus d'une centaine d'entreprises
Plus de 1500 emplois

Les décisions prises en 2018

ZAI Chamfleury 2 (La Bazoge)

Vente du lot 2 à Monsieur DESNOS parcelle de 2596 m2 au prix de 24 € HT le m2 (62 304 € HT)

Vente du lot 5 à la SARL COURRIER parcelle de 1692 m2 au prix de 24 € HT le m2 (40 608 € HT)

Vente du lot 4 à la SARL MEYER parcelle de 2662 m2 au prix de 24 € HT le m2 (63 888 € HT)

Vendus: lots 1, 2, 4, 5, 7 soit 13 499 m2

Disponibles: lots 3 et 6 soit 6 281 m2

ZAI de Chapeau (Neuville sur Sarthe)

Etudes de requalification et sécurisation de la circulation à l'intérieur de la Zone d'Activités confiées à Aménagement Pierres et Eau (49 070) pour un montant de 4 290 € HT

Commercialisation achevée sur les deux tranches

Les décisions prises en 2018 suite

ZAI du Chêne rond : Projet d'aménagement en cours (La Bazoge)

Acquisition d'une parcelle de 7 122 m2 destinée à l'accueil des équipements de la future Zone d'Activités au prix de 23 766 € HT

Emprise constituée de 4,7 ha (tranche 1) – surface cessible envisagée 3,5 ha

Mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement Aménagement Pierres et Eau (mandataire), AEPE Gincko (étude environnementale), Lionel Vie (architecte), atelier Avena (paysage) pour un montant de prestation de 48 312,50 € HT.

ZAI des Petites Forges (Joué l'Abbé)

Vente d'une parcelle de 1 700 m2 à la SASU OBMP au prix de 10 € HT le m2 (17 000 € HT)

Surface vendue tranches 1 et 2: 55 040 m2

Surface disponible tranche 2 : 15 090 m2 (réservation en attente)

Acquisition d'une parcelle de 38 830 m2 au prix de 132 022 € HT en vue de la viabilisation d'une tranche 3 de la Zone d'Activités,

Mission de maîtrise d'œuvre de cette tranche 3 confiée au groupement BAIE (mandataire), AVR conseil (dessin), Gilson et associés (urbanisme et paysages), agence Ostinato (architecte) pour un montant de prestation de 27 420 € HT.

ZAI de la Piece du bois (Montbizot)

Permis d'aménager du 17 Juillet 2018

Marchés de viabilisation attribués à:

Lot 1 : Terrassement, Voirie, Assainissement, société EIFFAGE pour un montant de 278 830 € HT
Lot 2 : Réseaux divers, société ERS Maine, montant de 86 830 € HT
Lot 3: Aménagements paysagers, société Julien & Legault, montant de 60 485 € HT

Travaux comprenant en phase 1: extension sur 5 lots surface cessible de 11 029 m2
Phase 2: requalification de la zone existante: voirie, réseaux, aménagements et équipements

ZAI de Champfleury 3: Projet d'aménagement en cours (La Bazoge)

Mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement Architex (mandataire) et Atelier Delaroux (architecte) pour un montant de prestation de 11 676 € HT.

Aménagement sur 3 lots d'une surface cessible totale estimative de 5 530 m2

Vues aériennes de quelques zones d'activités

Za d'Antoigné
Ste Jamme sur Sarthe

Za la pièce du Bois
Montbizot

Za Les Petites Forges
Joué l'Abbé

Vues aériennes de quelques zones d'activités

Za Le Bois des Hogues
La Bazoge

Za Champfleury 1 et 2
La Bazoge

Za Chapeau 1 et 2
Neuville sur Sarthe

La commission Développement économique

Elle s'est réunie à 2 reprises. Elle participe également aux rencontres organisées dans le cadre du club d'entreprises.

Le Mercredi 21 Février 2018

- Point sur les projets de Zones d4activités (passations de marchés public, plans projets et compositions cibles)
- Retour sur le forum « métiers » du 20 Février 2018
- Lancement d'une démarche d'économie circulaire via le club d'entreprises

Le Mercredi 14 Novembre 2018

- Renouvellement du conventionnement Initiative Sarthe 2018 (accompagnement des porteurs de projets)
- Etude prospective en matière d'aménagement de zones et de fiscalité liée à ces aménagements
- Présentation des nouveaux dispositifs d'aide régionaux d'aides aux entreprises

L'enjeu majeur du développement économique du territoire est la commercialisation des zones et les échanges avec les porteurs de projets qui nécessitent plusieurs rendez-vous, visites sur place, accompagnements sur le montage des dossiers. Pour des raisons de confidentialité et de concurrence, ces contacts sont du ressort de la Présidente, du VP en charge du développement économique, accompagnés par le directeur technique et le chargé de mission développement économique.

Entretien des espaces verts des zones d'activités

Prestation Ets Guéné = 1859€
Prestation ESTIM = 6924€

Temps passé par les agents = 204h

L'Animation d'un Club d'entreprises

Le Club d'entreprises des Petites Forges créé en 2015 a connu un développement conséquent avec la fusion et l'adhésion de nombreuses entreprises. Ce sont près de 50 entreprises qui sont membres du Club.
Président du Club en 2018: Monsieur Freddy JOUGLET.

Le Club est accompagné par Nicolas Maudet, chargé de mission du développement économique de la Communauté de Communes.

ILLUSTRATION EN IMAGES DES VISITES ET DES SOIREES ORGANISEES EN 2018

L'Animation d'un Club d'entreprises

Les faits marquants en 2018

24/01/2018 : Vœux du club. Les membres du Bureau du club LUCIE ont été conviés. Une visite interclubs d'entreprises fixée et accord pour le développement des échanges et des partenariats entre les deux clubs.

27/03/2018: Visite interclubs. Première visite interclubs d'entreprises avec le club LUCIE et le club de la Haute Sarthe dans le bâtiment de Carrefour Supply Chain au Mans

14/04/2018: Réunion interclubs. Première soirée interclubs d'entreprises du nord-Sarthe, avec le club de la Haute Sarthe et le club d'entreprises de l'Huisne Sarthoise

04/06/2018: Cagnotte en ligne. Lancement d'un crowdfunding, ou cagnotte en ligne, au profit d'une association locale: Les Fondeurs d'Antoigné : 300 euros collectés et un partenariat accru avec l'association, mémoire ouvrière locale.

18/09/2018: Soirée thématique. Développement du programme d'économie circulaire : Lancement d'une collecte mutualisée de cartons via l'entreprise associative ECHOTRI. 5 entreprises testées, élargissement de la démarche à l'ensemble des adhérents du club puis de la CC Maine cœur de Sarthe à compter de l'année 2019

17/10/2018: Assemblée Générale, Bilan de l'année écoulée. Composition des membres du Bureau modifiée, Décision de changer la dénomination du club avec une application en début d'année 2019 et d'ouvrir plus largement le club à toutes les entreprises du territoire Maine Cœur de Sarthe Plus de convivialités et de visites d'entreprises du club attendus pour 2019. Lancement d'un compte twitter **associé au compte Facebook déjà existant.**

08/11/2018: Visite interentreprises du club à l'ESAT du Guette Midi.

15/11/2018: Speed-meeting. Rencontres entreprises et associations dans le cadre du programme d'économie circulaire avec le club de la haute Sarthe, le club de l'ESS du Pays du Mans. Un défi : 5 minutes pour se présenter, 5 minutes pour convaincre

31/12/2018: Bilan des adhésions + 15 adhérents en un an. Un bureau étoffé pour développer le club à l'échelle de l'intercommunalité, les partenariats avec les acteurs locaux dont la communauté de communes. Des perspectives d'évolution vers un club générant des affaires et de la convivialité.

Club Économique des Petites Forges

Avant

Club d'Entreprises Cœur de Sarthe

Maintenant

Contact : Nicolas MAUDET – Chargé de développement économique
02 43 27 37 20 – nicolas.maudet@mainecoeurdesarthe.fr

Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Inventaire des biens communautaires		
	désignation des biens	adresse
BALLON - SAINT MARS	MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE	Place de la Républiqe
BALLON - SAINT MARS	HALLE DE SPORT	la saussiquetterie
BALLON - SAINT MARS	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	3 bis place de la république
BALLON - SAINT MARS	LA GRANGE (Epicerie sociale et solidaire)	rue de l'Ouest
BALLON - SAINT MARS	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS PLACE DES HALLES	8 place des Halles
BALLON - SAINT MARS	IMMEUBLE DE 5 LOGEMENTS	10 rue principale
BALLON - SAINT MARS	COMMERCE LOGEMENT SAINT ELLIER bail emphytéotique	rue Nicolas
BALLON - SAINT MARS	CITY STADE	rue des Moulins
COURCEBOEUFS	IMMEUBLE DE 4 LOGEMENTS	1 rue des tuileries
COURCEBOEUFS	IMMEUBLE DE 3 LOGEMENTS	8 rue des tuileries
COURCEBOEUFS	CITY STADE	
LA BAZOGE	CABINET MEDICAL	1 rue des hortensias
LA BAZOGE	TENNIS COUVERTS et NON COUVERTS	rue des hortensias
LA BAZOGE	CITY STADE	rue des hortensias
LA GUIERCHE	POLE TERTIAIRE CABINET MEDICAL	rue principale
LA GUIERCHE	IMMEUBLE DE 2 LOGEMENTS restitué à la commune en juillet 2018	1 rue de la gare
LA GUIERCHE	CITY STADE	

Commission Aménagement de l'Espace, Bâtiments, Voirie, Numérique

Les travaux réalisés en 2018

- Installation de systèmes de rafraichissements dans les locaux recevant du public, pour un montant de 77 436,36 € HT
    - Multi accueil de Montbizot
    - MSP de SAINTE Jamme sur Sarthe
    - MSP de Ballon Saint Mars
    - Cabinet d'appui de La Guierche
- Mise en place de conventions de prestations de services entre communes et communauté de communes

Décision 2018

Transformation du bâtiment dit BBC Za Les Petites Forges à Joué l'Abbé en Hôtel Communautaire. Travaux prévus 2ème semestre 2019 pour une intégration dans les nouveaux bureaux en janvier 2020. Les bureaux communautaires actuels situés Espace François Mitterrand à Ballon-St Mars seront occupés dans leur globalité par la Maison des Projets

Janvier 2020 : Nouvel hôtel communautaire

La gestion du parc locatif

Depuis le 1er janvier 2016 le parc de logements locatifs est géré sous convention de mandat par Sarthe Habitat

C'est un parc de 19 logements dont la gestion est externalisée.

Au 31 décembre 2018, 17 logements sont loués (pour rappel au 1er janvier 2016, 10 logements étaient vacants)

Programme	N° Module	Etage	Adresse	Type Module	Type Ensemble
8314	83140001	00	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140002	00	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140003	01	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140004	01	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8314	83140005	002	8 PLACE DES HALLES 72290 BALLON-ST MARS	T1	COLLECTIF
8315	83150001	000	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T1	COLLECTIF
8315	83150003	001	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T3	COLLECTIF
8315	83150004	002	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T1	COLLECTIF
8316	83160002	000	8 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T2	INTERMEDIAIRE
8316	83160003	001	8 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T1	INTERMEDIAIRE
8316	83160001	000	8 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T4	INDIVIDUEL
8322	83220002	000	1 RUE DES TUILERIES 72290 COURCEBOEUFS	T3	INDIVIDUEL
8319	83190001	000	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T1	COLLECTIF
8319	83190002	000	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON -ST MARS	T2	INDIVIDUEL
8319	83190003	001	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T1	COLLECTIF
8319	83190004	001	10 RUE PRINCIPALE 72290 BALLON - ST MARS	T2	COLLECTIF
8318	83180001	000	20BI GRANDE RUE 72290 SOULIGNE SOUS BALLON	T4	INDIVIDUEL
8321	83210001	000	6 ROUTE DE MONTBIZOT 72290 TEILLE	T3	INTERMEDIAIRE
8321	83210002	001	6 ROUTE DE MONTBIZOT 72290 TEILLE	T3	INTERMEDIAIRE

La gestion du parc locatif

Une rencontre annuelle est fixée avec Sarthe Habitat et la communauté de communes pour une présentation du rapport d'activité de la gestion du parc et de l'ensemble des logements Sarthe Habitat (fixée le 6 août 2019).

- Un budget prévisionnel annuel de gestion est proposé par Sarthe Habitat et validé en conseil chaque année
- Les frais de gestion comprennent 11 % des loyers + un fixe de 1450 €.

Budget prévisionnel Sarthe Habitat voté pour 2018 : 53 265 €

Reversé à la communauté de communes en 2018 : une somme de 34 538,10€ (loyers perçus déduction des frais de gestion, des charges d'entretien / maintenance / travaux).

Une annuité d'emprunt sur ces logements de 29 780,11 €

Ballon-St Mars

Teillé

Courceboeufs

Ballon-St Mars

Sarthe Habitat sur Maine Cœur de Sarthe

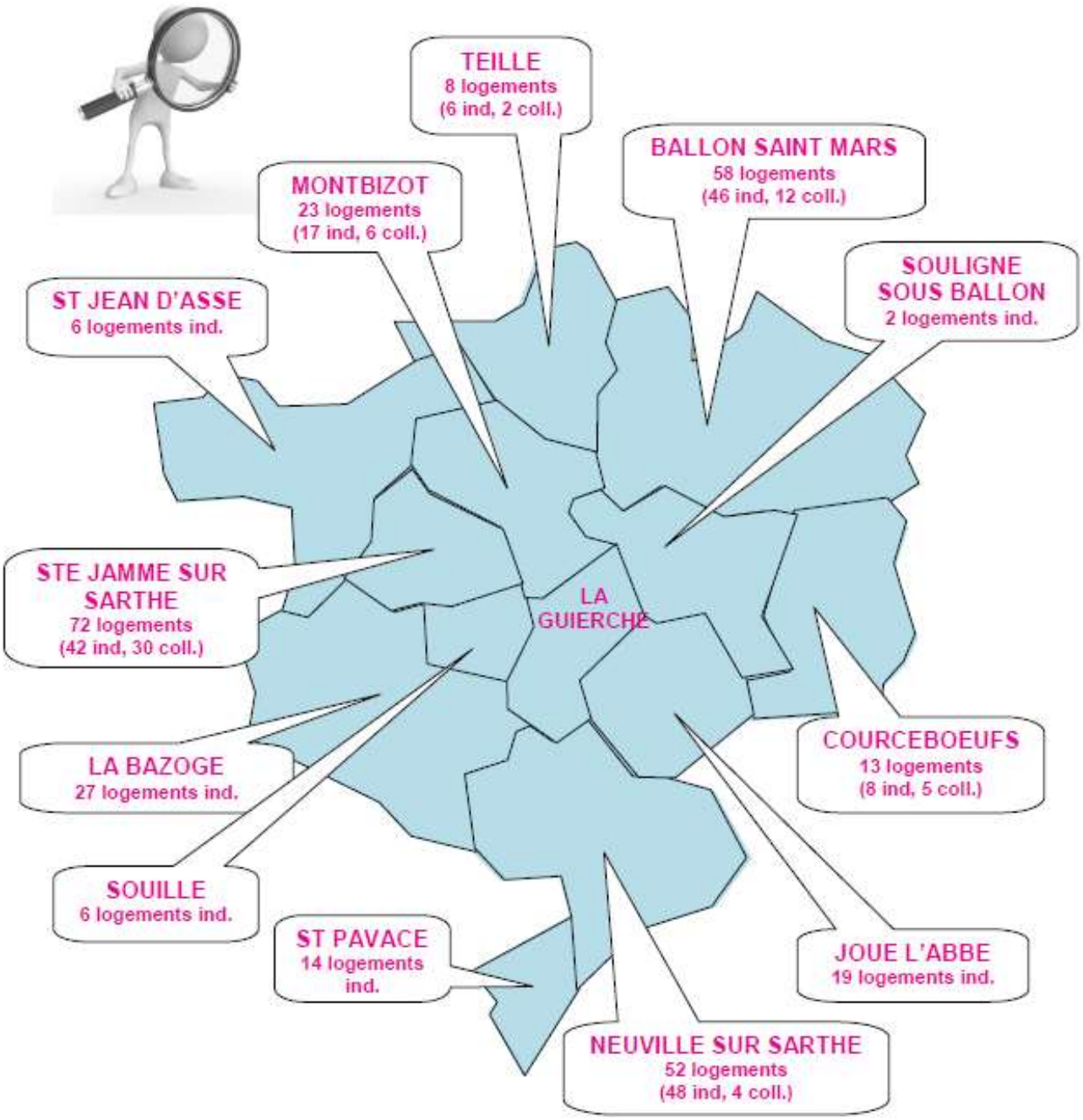

Source : Extrait bilan social et territorial 2018 de Sarthe habitat

La politique sociale Maine Cœur de Sarthe 2018

L'année 2018 est l'année :

Du déploiement des ALSH vacances à l'échelle du territoire Maine Cœur de Sarthe , par transfert de compétence

De la mise en place des mercredis à compter de septembre 2018

Du renforcement des missions supports du centre social Maison des Projets

De la décision de création d'un 2eme multi accueil de 18 places à Neuville sur Neuville (conseil du 2 juillet)

De l'engagement d'une Convention territoriale Globale avec la CAF

De l'écriture d'un PEDT 2018/2019 et d'un Plan mercredis

De la construction d'un local de stockage (régie matériel) extension du parking et (60 505 € HT)

De l'installation de la climatisation au multi accueil de Montbizot (15 622 € HT)

De Travaux de rénovation et d'aménagements de sanitaires et clôtures à la base de loisirs de Montbizot (24 231 TTC)

D'achats de mobiliers et matériel pédagogiques pour les ALSH et mercredis (9232,75 HTTC)

De l'achat d'un véhicule 9 places pour la MDP (26 095 € TTC)

Du financement par la publicité d'un véhicule 9 places pour la MDP

La Politique Sociale 2018
c'est un budget global de 1 672 275 €
Financé à :
53 % par la communauté de communes soit 825 770 €
27 % par la CAF de la Sarthe soit 447 837 €
11 % par les familles soit 183 871 €
9 % d'autres recettes

La politique sociale Maine Cœur de Sarthe 2018

<u>Les différentes réunions relatives à la politique sociale</u>

17 janvier 2018: séance travail des Directions présidences Maine Cœur de Sarthe et Maison des Projets

7 mars 2018: Commission mixte MCS, MDP, CAF

24 avril 2018: Commission Action Sociale à la Bazoge

31 mai 2018 : Bureau sur la politique Jeunesse à Sainte Jamme sur Sarthe

20 juin 2018 Commission Action Sociale à La Bazoge

25 juin 2018: comité technique CTG

27 juin 2018: séance travail des Directions présidences Maine Cœur de Sarthe et maison des projets

26 juillet 2018: comité technique CTG

13 septembre 2018: comité technique CTG

19 septembre 2018: Commission action sociale et Bureau sur les promeneurs du Nets , à Neuville sur Sarthe

10 octobre 2018: Commission mixte MCS, MDP, CAF

13 octobre 2018: réunion Francas sur le PEDT et plan mercredi

13 novembre 2018: comité technique CTG

18 décembre 2018: comité technique CTG

4 réunions Publiques de présentation des ALSH

2 Réunions publiques de présentation des mercredis

LA MAISON DES PROJETS

LE PARTENAIRE DE L'ACTION SOCIALE

Une convention d'objectifs 2016-2019 signée entre la communauté de communes, La Maison des Projets et la CAF de la Sarthe fixe les engagements réciproques avec ce partenaire associatif agréé centre social.

Le centre social, acteur historique de la politique sociale met en œuvre pour le compte de la collectivité Maine Cœur de Sarthe:

Les missions dévolues à un centre social et les services aux familles en particulier:

- L'organisation des Accueils de loisirs pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans
- L'organisation de séjours l'été pour les enfants de 3 à 12 ans
- L'organisation des accueils jeunes et animations ado
- L'organisation d'un accueil périscolaire le mercredi depuis la rentrée de septembre 2018.
- L'Animation de la Vie Sociale.

Maison des Projets

Espace François Mitterrand
Ballon
72290 BALLON-ST MARS
Tél : 02 43 27 36 77
Mail : accueil.maisondesprojets@gmail.com

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Sarthe

La Maison des Projets 2018
c'est un budget global de 1 145 432 €

Financé à :

55 % par la Communauté de Communes
soit 627 745 € (CEJ déduit)
18 % par la CAF de la Sarthe soit 196 634 €
12 % par les familles soit 141 094 €
15 % d'autres recettes soit 179 959 €
(remboursement de personnel)

LA MAISON DES PROJETS

Bilan d'activités 2018
extraits du rapport d'activités du 27 mars 2019

3 sites d'ALSH

Montbizot –Ecole Louis Rouzay (3 – 5 ans)
Montbizot – Base de Loisirs (6- 8 ans)
La Bazoge – Espace Claude Fortin (9-12 ans)

54 jours d'ALSH vacances

Pôle Enfance - ALSH

657 enfants différents sur l'ALSH pour 433 familles
Dont Petites vacances:
138 sur les vacances d'hiver soit 6 295 heures réalisées
139 sur les vacances de printemps soit 4 334 heures réalisées
169 sur les vacances d'automne soit 6 596 heures

Dont vacances d'été
426 enfants différents sur l'ALSH soit 35 603 heures
132 enfants différents sur les séjours soit 6 550 heures

Pôle Enfance - Mercredis

192 enfants différents sur les 14 mercredis d'ouverture
Du 5 septembre au 19 décembre
Soit 11 745 heures
Une fréquentation moyenne de 120 enfants par mercredi sur un prévisionnel de 75 enfants.

Soit 71 165 heures réalisées en 2018
contre 67 941 heures en 2017

717 familles adhérentes
96 % des familles sont originaires de MCS

Pôle Jeunesse

277 jeunes différents de 11 à 17 ans accueillis sur les espaces jeunes et les animations Ado itinérantes

Pendant les périodes scolaires

6 temps d'espaces jeunes sur 4 communes et des interventions dans les collèges

Pendant les vacances scolaires

Des projets participatifs Jeunes
Ex Camp itinérant vélo
Des projets jeunes
Ex journée à Sillé le Guillaume

LA PETITE ENFANCE

LES P'TITS BOUTS DU MAINE

« L'éducation des jeunes enfants est essentielle pour l'amélioration de la société »

Maria Montessori

Actions phares 2018

- Mise en place de la fourniture de couches lavables pour les enfants accueillis au Multi Accueil.
- Travail sur la professionnalisation de tous les intervenants :
  Formation à la bientraitance de l'équipe du service,
  Cycle d'analyses des pratiques professionnelles – animés par des psychologues – auprès de l'équipe et des assistantes maternelles du territoire : 36 participantes,
  Temps de formation communs petite enfance et animateurs ALSH 3-6 ans en vue du partenariat estival.
- Fourniture des repas et des goûters pour les enfants du Multi Accueil.
- Animation d'une semaine de la Petite Enfance « Le Printemps sonore » : ateliers, spectacles, temps forts, expositions sur la base de loisirs de Montbizot.
- Mise en place d'un atelier couture réunissant assistantes maternelles, animatrices du RAMPE et bénévoles associatifs : réalisation de livres à toucher.
- Compétences supplémentaires et optionnelles proposées par la CAF dans le cadre d'appels à projets : Favoriser l'accès à la formation professionnelle des assistantes maternelles, accueillir des enfants en situation de handicap.

Les instances :
Commissions mensuelles d'attribution (examen demandes de places d'accueil régulier)
Commissions trimestrielles d'action sociale
Comité de pilotage

La Politique Petite Enfance 2018 c'est un budget global de 493 740 €
Financé à :
38 % par la communauté de communes soit 190 004 €
51 % par la CAF de la Sarthe soit 251 202 €
9 % par les familles soit 42 777 €
2 % par la MSA soit 9 757 €

LA PETITE ENFANCE

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, PARENTS, ENFANTS

Gestion en régie par la communauté de communes

ACTIONS INDIVIDUELLES (rencontres sur ou sans rendez-vous, permanences téléphonique ou mails)

1772 soit une moyenne de 40 actions par semaine

Origine : 78 % familles et 22 % AM

Mode de contact : ⇨ 47 % permanences avec ou sans RDV = 834 rencontres

⇨ 53 % permanences téléphonique ou mails = 938 correspondances

ANIMATIONS (jeux et rencontres, spectacles, sorties)

217 assistantes maternelles agréées en activité.

108 assistantes maternelles différentes ont participé aux animations

soit 50 % des assistantes maternelles en activité.

65 % des assistantes maternelles participent aux Jeux et Rencontres quelque soit la commune où ils sont proposés.

PARTICIPATION DES ENFANTS AUX ANIMATIONS

667 enfants de moins de 3 ans sur le territoire.

580 enfants différents ont participé aux animations.

6 % sont domiciliés hors Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.

En moyenne chaque assistante maternelle est invitée à participer à 10 Jeux et Rencontres par an (sur les périodes scolaires).

LA PETITE ENFANCE

LE MULTI ACCUEIL LES P'TITS BOUTS DU MAINE

Gestion en régie par la communauté de communes

Multi accueil
18 places

L'ACTIVITE EN HEURES

37 399 heures proposées : capacité théorique

29 600 heures utilisées ⇨ 79,15 % de taux d'occupation
30 478 heures facturées ⇨ 81,49 % des heures utilisées

ENFANTS INSCRITS ET TARIFICATION

100 enfants différents sont **inscrits** au Multi Accueil / 90 enfants de 80 familles sont **venus** sur la période de référence

⇨ 63 en accueil occasionnel
⇨ 39 en accueil régulier
⇨ 8 en accueil d'urgence

TAUX HORAIRES FAMILLES

Tarif moyen 1,40 € de l'heure
32 % à moins de 1 € de l'heure
25 % entre 1 € et 1,50 €
20 % entre 1,50 € et 2 €
23 % à plus de 2 €

REPARTITION DES FAMILLES PAR COMMUNES

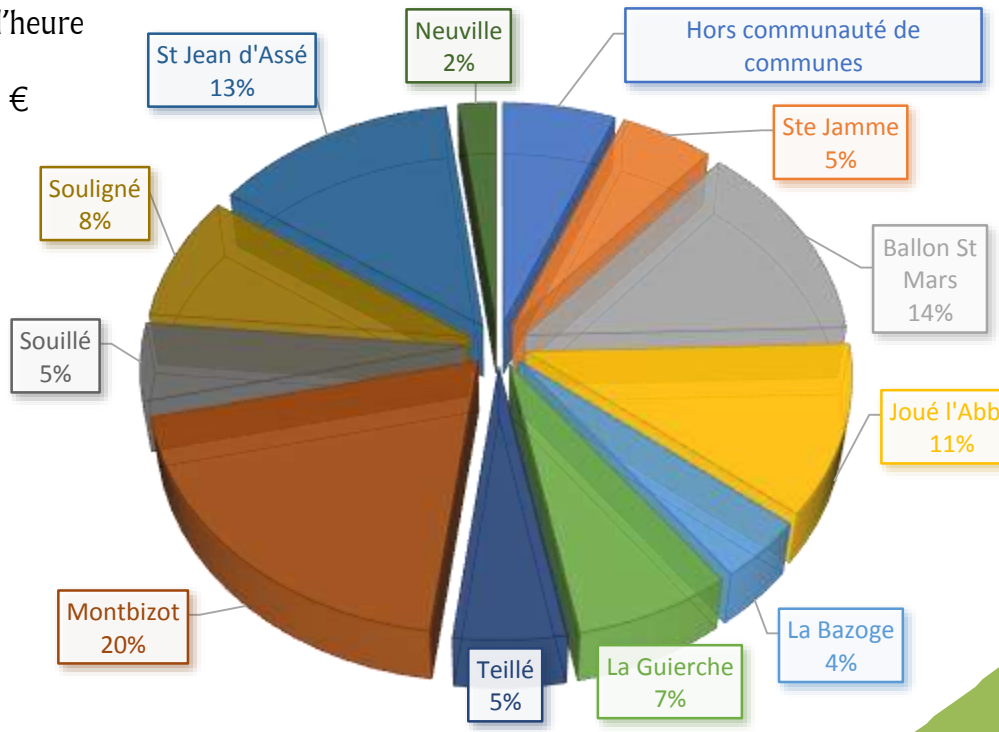

PEDT et Plan mercredi
projet éducatif Territorial 2018/2019

Les objectifs du PEDT communautaire

Objectif 1 : Proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement de l'enfant
Objectif 2 : Proposer un cadre dans lequel l'enfant évolue librement et en sécurité
Objectif 3 : Prendre en compte les besoins de l'enfant et leurs rythmes.
Objectif 4 : Développer l'accès à des activités de qualités quel que soit l'origine et les ressources des familles
Objectif 5 : Développer l'autonomie des enfants et les responsabiliser pendant ces temps

Les axes stratégiques du PEDT communautaire

Axe 1 : Développer les valeurs citoyennes de l'adulte en devenir : citoyenneté, civilité, civisme et solidarité
Axe 2 : Encourager l'ouverture et la curiosité culturelle et sportive, pour l'épanouissement de tous
Axe 3 : Favoriser l'expression, l'écoute et l'affirmation de l'enfant, au sein d'un collectif
Axe 4 : Contribuer au respect de l'autre, à la place de chacun, en développant des valeurs d'égalité, d'entraide

La lecture

Comprendre le compostage

Jouer ensemble

Commission Environnement
Volet Collecte et traitement des déchets

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 6eme VP
avec Alain Besnier 7eme VP

Un rapport annuel sur le service d'Elimination des Déchets de la Communauté de Communes est produit chaque année fournissant les indicateurs techniques et financiers pour une présentation précise et détaillée du service

Le rapport d'activité ne reprend donc pas ses éléments mais présente seulement les travaux de la commission , les décisions prises et les actions menées en 2018

Dates des commissions :

26 Février 2018
9 Avril 2018
3 Septembre 2018
3 Décembre 2018

Les dossiers étudiés par la commission en 2018 :

Facturation des associations et accès déchèterie :
Les associations doivent utiliser les cartes attribuées aux communes. Elles ne sont pas assujetties à la redevance qui est comprise dans la participation des communes

Retour carte de déchèterie pour les déménagements et perte de bac :
Le retour de carte est souhaitable mais ce n'est pas une condition pour la proratisation. Par contre, si la personne emmène son bac jaune lors du déménagement, celui-ci sera déduit du prorata de la redevance.

Proratisation de l'accès en déchèterie :
Le crédit de passage est fixé à 12 à compter du 1er Juillet

Caissons J :
L'ensemble des caissons est supprimé sur le territoire

Démantèlement des plateformes PAV :
Ils seront pris en charge par la communauté de Communes

Nettoyage des PAV :
Nettoyage au sol des PAV une fois par semaine (lundi ou mardi) et nettoyage haute pression des colonnes 2 fois par an

Lancement d'un marché de fourniture de bacs jaunes :
Durée 4 ans, distribution des bacs en option. Bac de 240L pour tous les foyers ex Portes du Maine. Remplacement des bacs de 120L par des bacs de 240L pour les foyers de 3 personnes et plus sur Ex Rives de Sarthe.
Reprise des vieux bacs par le fournisseur.

Rachat de caissons J :
La communauté de Communes propose de mettre en vente 3 caissons J pour un montant de 5000€

Arrêté de dépôt sauvage :
Proposition d'un arrêté commun à toutes les communes.

Présentation de l'analyse du marché des bacs jaunes :
Au terme de l'analyse la société la mieux disante est CONTENUR pour un montant de 190 473€HT (fourniture et distribution)

Commission Environnement
Volet Collecte et traitement des déchet

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 6eme VP
avec Alain Besnier 7eme VP

Les dossiers étudiés par la commission en 2018 (suite) :

Avenant VEOLIA pour la collecte des emballages recyclables:
Dans le cadre des extensions des consignes de tri, les volumes à collecter vont augmenter. Un avenant est proposé pour prendre en compte cette modification des conditions du marché 2014/2022 sur le territoire ex Rives de Sarthe.
Le montant de l'avenant est de 22 922€ imputable à 50% sur la collecte des ordures ménagères et à 50% sur la collecte sélective.

Modification des jours de collecte pour ex Rives de Sarthe :
L'avenant ci-dessus porte également sur la modification des jours de collecte. Les jours définis sont comme suit : Mercredi : La Bazoge/ St Pavace - Jeudi : Neuville sur Sarthe/ Ste Jamme sur Sarthe

Avenant VALORPOLE72 :
Le passage aux extensions de consignes de tri va entrainer une modification du process de tri pour notre collectivité. A ce titre un avenant sur le marché de tri 2014/2022 est proposé.
Le tarif de tri sera fonction du taux de refus de tri. A taux équivalent le montant de la prestation passe de 119€ à 141.58€HT

Convention compostage restaurant scolaire :
7 communes souhaitent s'inscrire dans la démarche de compostage dans les restaurants scolaires. L'achat et la mise en place des composteurs sera opéré par la communauté de Communes subventionné par le Pays du Mans à hauteur de 50%.

Broyage pour les particuliers :
Dans le cadre du CODEC du Pays du Mans, la commission s'oriente vers des journées broyage auprès des particuliers. L'objectif est de faire prendre conscience aux habitants qu'ils peuvent gérer leurs déchets verts chez eux. 2 journées broyage seront programmées sur 2019.

Redevance chambres d'hôtes et terrains de loisirs :
Suite à la refonte des redevances les catégories ci-dessus ont porté de nombreuses réclamations. La commission propose d'aligner le montant des redevances des chambres d'hôtes sur la catégorie professionnelle 1.
Pour les terrains de loisirs, la définition du terrain de loisirs et de la résidence secondaire est défini. Le montant des redevances applicable à ses catégories sera fixé au vote des redevances.

Extension des consignes de tri :
Présentation des nouvelles modalités de tri applicable au 1er janvier 2019

Présentation de la communication relative aux extensions des consignes de tri :

Harmonisation des plages de distribution des sacs 2019 :
Pas d'harmonisation prévue. Les communes restent libre des périodes de distribution

Présentation du budget, proposition des redevances 2019 :
Maintien des redevances par rapport à 2018. Seules les catégories suivantes sont modifiées :
Terrains de loisirs réduction du montant de 100€ à 60€
Chambres d'hôtes réduction du montant de 177€ à 90€

Divers :
Vente des PAV à MCV pour un montant de 2660€
Appel à projets CITEO pour passage aux extensions des consignes de tri

Commission Environnement
Volet Collecte et traitement des déchet

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 6eme VP
avec Alain Besnier 7eme VP

Les actions menées en 2018 :

Mars : Animation rouletaboule école de la Bazoge 7 classes du CP au CM2
Edition d'un journal environnement
Avril : Animation compostage lors du Troc plantes de Joué l'Abbé
Réunion compostage Neuville sur Sarthe 77 composteurs distribués
Mise en place de bacs jaunes pour les professionnels et collectivités
Mai : Visite du centre de tri avec 2 classes de la Bazoge CM1/CM2
Juin : Réunion compostage St Jean d'assé 49 composteurs distribués
Septembre : Réunion compostage Souillé 24 composteurs distribués
Octobre : Animation scolaire sur le compostage individuel en partenariat avec le Pays du Mans
Novembre : Animation compostage à la fête du pommé Joué l'Abbé
Décembre : Edition d'un journal environnement

Tout au long de l'année : Mise à disposition de gobelets Ecocup : 2035 gobelets mis à disposition pour 20 manifestations

Réunion compostage

Bulletin environnement

Mise à disposition d'Ecocup

Commission Environnement
Volet Collecte et traitement des déchet

Commission Présidée par Jean-Michel LERAT 6eme VP
avec Alain Besnier 7eme VP

Les marchés signés en 2018 :

Marché de collecte et de traitement des déchets 2018/2022 pour le territoire ex Portes du Maine et pour les deux déchèteries.

Attributaires et montants annuels estimés:

Lot n°1: Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles = PAPREC pour 148 224€
Lot n°2: Traitement des ordures ménagères résiduelles = SYNERVAL pour 124 800€
Lot n°3: Collecte en porte à porte, transport vers le centre de tri des emballages ménagers recyclables (hors verre) ; = PAPREC pour 86 000€
Lot n°4: collecte en porte à porte et transport en benne bi compartimentée des OM et des emballages ménagers recyclables (hors verre) *Solution alternative aux lots 01 et 03* = SANS SUITE
Lot n°5:Collecte du verre issus des points d'apport volontaire y compris stockage et chargement (hors tri et conditionnement) = MCV pour 16 012€
Lot n°6: Enlèvement, transport et traitement des déchets « encombrants ». = MCV pour 96 771€
Lot n°7: Enlèvement, transport et stockage ou valorisation des déchets inertes. = PAPREC pour 16 287€
Lot n°8: Enlèvement, transport et valorisation des déchets verts = ECOSYS pour 59 330€

En MAPA petit lot (consultation annexe)
Lot n°1a: Enlèvement, transport vers le centre de tri des cartons (hors tri et conditionnement) = MCV pour 7 425€
Lot n°2a : Enlèvement, transport et valorisation du bois. = PASSENAUD pour 23 450€
Lot n°3a : Enlèvement, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux. = CHIMIREC pour 13 031€
Lot n°4a: Enlèvement, transport et valorisation de la ferraille et des batteries = PASSENAUD pour 22 850€
Lot n°5a: Broyage des déchets verts = ECOSYS pour 8 250€

Marché de fournitures et distribution de bacs jaunes

Attributaire :
CONTENUR pour 190 473€

Les services mis en place en 2018

Février : contrôle d'accès sur la déchèterie de Montbizot
Avril : collecte des emballages recyclables en porte à porte en C0.5 pour le territoire ex Portes du Maine
Juin : collecte spécifique des déchets suite aux inondations
Septembre : collecte séparative de l'ameublement
Décembre : distribution de bacs jaunes pour tous les foyers ex Portes du Maine et remplacement des bacs 120L par des bacs 240L pour ex Rives de Sarthe

Commission Environnement
Volet Eau Assainissement GEMAPI

Commission présidée par Alain BESNIER 7eme VP
avec Jean-Michel LERAT 6eme VP

REUNIONS de la Commission

3 Décembre 2018

Les dossiers étudiés par la commission en 2018 :

Recrutement d'un agent SPANC : Présentation de la fiche de poste

Fonctionnement du service SPANC :

Territoire ex Rives de Sarthe
Délégation de service 2007/2019

Territoire ex Portes du Maine
Prestation de service pour les visites de bon fonctionnement 2015/2018
Régie pour les contrôles de conception et réalisation des installations neuves
Régie pour les diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière

Contrôles SPANC réalisés en 2018 :

29 contrôles de conception/réalisation
43 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière
244 visites de bon fonctionnement

Temps passé agent SPANC en 2018 :

188 heures

Commission Animation et promotion du territoire

Emmanuel Clément 7ème Vice-Président, préside cette commission qui regroupe 31 élus

8 réunions de travail

8 Février : Taxe de séjour : création d'un comité de suivi, Signalétique des hébergeurs et entrée de territoire : Inscription au budget 2018, Point sur les équipements sportifs sur les communes

11 avril : Proposition d'attribution des subventions

18 avril : Réflexion sur les chemins de randonnées pédestres et VTT, Convention Mil Pat's, Finalisation si besoin de l'attribution des subventions aux associations

4 octobre : Taxe de séjour : Information sur les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2019 suite à la modification de la loi de finances du 29 décembre 2017 (délibération prise en conseil du 10 septembre 2018), Point sur la communication pour les associations et les manifestations sur le territoire (bâche, oriflamme, kakémono, roll-up…), Point sur les emplacements proposés pour la signalétique d'entrée de territoire, Information sur le prochain bulletin et sa distribution par les communes semaine 50, Site internet, Circuits de randonnées

Soutien aux associations culturelles, sportives…

BUDGET 2018 ALLOUE POUR LES ASSOCIATIONS 52 000€

La communauté de communes a attribué pour 2018
un montant de 37 950€ pour soutenir les associations

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2019	Montant voté par le conseil
Tennis Club	Association communautaire	2500€ fonctionnement 500€ Frais exceptionnelles
Entente Sportive de Football	Développement foot en salle, achats équipements et location	1000€ Fonctionnement 1000€ Investissement 2000€ si location salle (verst sur présentation justificatif)
FCJAG Foot	Investissement traceuse et filet de foot	500 €
Ass sportive Neuville Football	Organisation 1er tournoi U11 départemental	500€ en fonctionnement pour le tournoi (Inviter les clubs de la CDC)
MJC JAM Basket	Pratique du basket en compétition ou Loisirs	4000€
Neuville Basket	Investissement achat appareil récupération ballon et matériel informatique	500€ pour aide à l'investissement
Trail des Forges	Courses annuelle impression flyers et promotion	1100€
Les Foulées des Portes du Maine	Course annuelle 20ème édition. Création village départ	400€
Roller	Pérennisation projet actuel, aide accès en compétition, renouvellement tenues Roller Maine Cœur de Sarthe	2500€
Ste Jamme Animation	Course annuelle de cyclisme	900€

Soutien aux associations culturelles, sportives…

Suite versement de subvention aux associations

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2018	Montant Voté par le conseil
Ballon Handball Club	Investissement matériel, financement location, développement association, Formation encadrement	1400€ sur présentation de facture de location
Twirling Club Bazogien	Participation aux championnats et organisation championnat régionale mars 2018	500€
MJC des Portes du Maine	Réalisation plaquettes 3 MJC, renouvellement plateaux praticables et participations concert jeunes avec la MDP	2500€
Mjc Joué	Fête du pommé	1000€
Fondeurs d'Antoigné	400 ans du barrage organisé sur 2 jours avec animation site du mortier et exposition	2000€
Assoc Patrimoine	Marché du terroir annuel	500€
FESTIVIL	Organisation du week-end rétro	1500€ en fonctionnement 1500€ en exceptionnel
Comité de fêtes de Neuville	Fête des 3 jours de Neuville 30ème anniversaire	500€
BARCO Café des Habitants	Nouvelle association créée fin 2017, Impression affiches et flyers	350€ aide à la création
Mil Pat's	Sortie adultes handicapés, projet de nettoyage déchets dans chemins (éco rando)	400€
Eglise notre dame des champs	Manifestations culturelles autour de l'église, travaux de sécurité, réhabilitations, église sur la route de st jacques de Compostelle	400€
Ecole de musique Harmonia	Regroupement de 3 écoles de musique	8000€

Soutien aux associations

Le 7 juillet : Rencontre annuelle des associations qui ont bénéficié d'une subvention communautaire.

Cette rencontre a permis de faire connaissance avec les associations du territoire, de connaitre plus précisément les projets et les animation subventionnés

Exemple de manifestation de grande ampleur

Participation de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe à l'animation du week-end rétro Nationale 138 à La Bazoge et au week-end des 400 ans du barrage de la Fonderie d'Antoigné à Ste Jamme

Taxe de séjour

Depuis 2015, la taxe de séjour s'applique sur le territoire des Portes du Maine. Les élus de la commission avait l'année 2017 pour harmoniser les pratiques de la taxe de séjour sur les 13 communes de Maine Cœur de Sarthe.

A quoi elle sert?

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique en créant des activités ou des équipements qui mettront le territoire en valeur et augmenteront son attractivité.

Qui la paye?

La taxe de séjour est payée par les personnes qui séjournent dans votre hébergement situé sur la communauté de communes et collectée par l'hébergeur obligatoirement avant le départ du client. Elle s'applique sur les personnes séjournant en hôtels, campings, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, etc…

Comment la calculer?

Les nuitées sont le nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement.

Exemple : deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Montant de la taxe de séjour au réel =

Nombre de personnes assujetties
x
Nombre de nuits passées/personne
x
Tarif en vigueur

L'hébergeur réclame à ses clients la taxe de séjour (selon le nombre de personnes assujetties, la durée du séjour) en sus du prix de la nuitée ou du séjour (ligne indépendante sur la facture).

Montant collecté en 2018 : **3 663,16€**
Ce montant correspond aux versements des hébergeurs touristiques du territoire ex Portes du Maine qui avait déjà cette compétence. Pour 2018, la compétence est généralisée sur l'ensemble des 13 communes

Les tarifs 2018

Le code Général des Collectivités Territoriales détermine des fourchettes tarifaires selon les catégories d'hébergement. En Sarthe, une majoration de 10% du produit de la taxe de séjour est reversée au Conseil Général.

Catégories de logement	Tarifs à la nuitée	Taxe additionnelle 10% perception Conseil Départemental	A percevoir par le propriétaire :
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,99€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 4* et 5*, chambres d'hôtes et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleils,…)	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,99€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 3*, chambres d'hôtes Et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil…)	0,80€ par jour et par pers	0,08€ par jour et par pers	0,88€ par jour et par personne
Hôtel, résidences et meublés 2*, villages de vacances grand confort, chambres d'hôtes Et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil,…)	0,50€ par jour et par pers	0,05€ par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 1*, villages de vacances grand confort, chambres d'hôtes Et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes (épis, étoiles, soleil,…), emplacement dans des aires de camping-cars ou des parcs de stationnement touristique par tranche de 24heures	0,50€ par jour et par pers	0,05€ par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés, chambres d'hôtes , gîtes de groupes et tout établissements en attente de classement ou non classés	0,40€ par jour et par pers	0,04 € par jour et par pers	0,55€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4* et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,33€ par jour et par personne
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4* et port de plaisance 1 et 2* et catégories inférieures et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,20€ par jour et par pers	0,02€ par jour et par personne	0,22€ par jour et par personne

Revalorisation annuelle si les tarifs sont inférieurs aux valeurs plancher

Quelles sont les exonérations obligatoires ?

(D 2333-47 et D 2333-48)
* les personnes mineures (moins de 18ans)
* les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine à moins de 5 euros la nuit par personne
* les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
* les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes

Quelles sont les obligations de l'hébergeur ?

* Afficher les tarifs de la taxe de séjour en vigueur
* La faire figurer clairement sur la facture remise au client, distinctement des propres prestations (la taxe de séjour au réel non assujettie à la TVA)
* Percevoir la taxe de séjour et la reverser sans relance aux dates prévues
* Tenir à jour un état (registre du logeur) qui servira de déclaration le moment venu. Cet état prend la forme d'un tableau récapitulatif des encaissements de taxe de séjour et doit préciser : la date, le nombre de personnes hébergées (qu'elles soient assujetties au tarif plein, exonérées ou bénéficiant d'un tarif réduit), le nombre de nuitées par séjour, le montant de la taxe perçu, les motifs de réduction ou d'exonération.

L'hébergeur NE DOIT PAS inscrire sur cet état des éléments relatifs à l'état civil des personnes hébergées.

Comment déclarer la taxe de séjour ?

Les hébergeurs sont tenus de procéder spontanément au reversement de la taxe qui s'effectue en deux tranches semestrielles et dont les échéances sont fixées chaque année :

*Tranche 1 : du 1er janvier au 30 juin — versement à effectuer entre le 1er et 10 juillet
*Tranche 2 : du 1er juillet au 31 décembre — versement à effectuer entre le 1er et 20 janvier de l'année « n »+1

Le versement est à effectuer au nom du Trésor Public et à déposer par chèque ou en espèces à :
Communauté de Communes des Portes du Maine
Maison de l'intercommunalité
Espace François Mitterrand
72290 BALLON

Ce reversement devra être accompagné :
* d'une copie du registre du logeur
* de l'état récapitulatif signé.

Quelles sont les infractions et sanctions prévues par la loi ?

Les conséquences du non-respect des obligations du logeur ainsi que les infractions et sanctions prévues sont exposées dans la délibération relative à l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal (Conseil communautaire du 3 décembre 2013 – délibération n°2013-116) annexée à ce guide pratique.

Doit-on procéder à une déclaration en l'absence d'hébergement sur la période concernée ?

Oui, même si aucune location n'a été réalisée, et donc qu'aucune taxe de séjour n'a été perçue sur la période concernée, il est impératif de procéder à une déclaration.

Harmonisation de la taxe de séjour votée par délibération le 18 septembre 2017 pour une mise en application au 1er janvier 2018

Les chemins de randonnées

Les élus souhaitent une harmonisation des circuits des randonnées pédestre et VTT sur l'ensemble des communes du territoire. L'association Mil Pat's et l'association Les randonneurs du Roussard ont été mandaté en 2018 par la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour créer, baliser, et entretenir les chemins sur le territoire Maine Cœur de Sarthe.

Un long travail de repérage, de modification, a été réalisé par les équipes baliseurs.

Pour 2019, les 2 associations devront présenter la cartographie des chemins balisés aux élus de chaque communes et devra être approuvé par l'ensemble du conseil communautaire.

Cette cartographie permettra la création d'un topoguide pour 2020.

Entretien des chemins 2018

Entretien au sol :
Mai 2018
Juillet 2018
Septembre 2018

Elagage
Octobre 2018

Prestation Guéné = 2508€
Prestation roullier = 6106.86€
Location tracteur loxam = 8554€
Location motoculteur loxam = 2307€
Estim = 5681€

Temps passé par les agents = 260 heures

Tourisme

Convention d'objectifs entre la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et l'office de tourisme Maine Cœur de Sarthe renouvelée jusqu'au 31 décembre 2019.

L'office de tourisme a pour mission l'accueil, l'information, l'animation et la promotion du territoire.

Les manifestations 2018: Les peintres dans le bocage et les peintres en herbe, les sentiers gourmands, les journées Côté Ville Côté Campagne et des journées à thème liées aux patrimoine….

Les sentiers gourmands – Neuville sur Sarthe

Charlotte POTTIER Nouvelle animatrice touristique

La communauté de communes verse 15 000€ pour le fonctionnement et l'investissement de l'Office de Tourisme et prend en charge les frais de personnel à hauteur de 27 000€ par an.

Offices de Tourisme de France

Bulletin communautaire
Communication

2 bulletins par an
Distribués à 10 500 exemplaires sur l'ensemble des foyers et sociétés des 13 communes

Parution juin 2018

Présentation du projets de territoire à l'ensemble des habitants Maine Cœur de Sarthe

Parution décembre 2018

Présentation des services à la population avec les accueils de loisirs, la structure petite enfance, les animations Ados mais également l'épicerie sociale.

Evènementiel

Le 17 février 2018
Inauguration officielle du cabinet d'appui à La Bazoge en présence des élus, de la Région Pays de la Loire et des membres du conseil jeunes de La Bazoge

Le 20 septembre 2018
Rencontre des médecins du territoire
Présentation des nouveaux médecins, information sur les engagements de la communauté de communes, information sur la politique santé du département de la Sarthe et les mesures nationales sur le plan santé…

Journée de Solidarité pour la commune de Souligné sous Ballon suite aux inondations du 9 et 11 juin 2018

Le 14 juin 2018
Mobilisation solidaire des élus et agents techniques des différentes communes de Maine Cœur de Sarthe pour une journée de nettoyage du centre bourg.

Réseau des directeurs et secrétaires des communes de Maine Cœur de Sarthe

27 avril 2018: Réunion à la Guierche

- Le RGPD
- La full Démat
- Le prélèvement à la source

19 octobre 2018 : Réunion à La Bazoge

- Présentation de l'organisation des ALSH et des mercredis par Isabelle Livache, Directrice de la MDP
- Présentation du service petite enfance par Marie MORVILLERS coordinatrice petite enfance
- Présentation de l'organisation du service environnement avec la mise en place des containers de tri sélectifs et l' extension des consignes de tri, par Nicolas LEOURMY, Responsable environnement

7 décembre 2018 : Réunion à Souligné sous Ballon

- Présentation de l'Espace Information Energie
- Echanges sur la dématérialisation des marchés,
- Le compte personnel formation,
- Plan de sauvegarde contre les risques d'inondation

Retrouvez toute l'actualité
de la communauté de communes
sur son site internet

www.mainecoeurdesarthe.fr

Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Place de la République - Ballon

72290 BALLON-ST MARS

Tél. : 02 43 27 37 20

contact@mainecoeurdesarthe.fr